

# 7

---

## Mondialisation et développement démocratique : vers la re-légitimation du rôle du secteur public de la recherche scientifique et technique en Afrique

Jacques Tshibwabwa Kuditshini

### **Introduction**

Senghor disait que la culture est au commencement et à la fin de tout processus de développement. Il ne nous paraît pas aujourd'hui mal venu de compléter ce savant en affirmant qu'à l'ère de la mondialisation hégémonique, la recherche scientifique et technique, conçue et inscrite dans la mouvance autonomiste de chaque culture, est au commencement et à la fin de tout processus de développement démocratique libérateur.

Néanmoins, la dynamique actuelle de la mondialisation et les prescriptions consécutives aux agendas cachés des forces de la globalisation montrent que l'Etat doit être placé au cœur de toutes les transactions relatives à la promotion de la recherche si l'on veut que celle-ci devienne un instrument réel de développement des sociétés africaines. Nous formulons et soutenons donc l'hypothèse de la primauté et de la prééminence de la réforme du secteur public de la recherche sur les autres formes de réformes souvent imposées aux pays africains et concernant des secteurs tels que les entreprises publiques, les mines, les forêts, la décentralisation territoriale, etc., présentés comme productifs et rentables au détriment du secteur public de la recherche qui constitue pourtant une force motrice pour tout pays qui veut se développer démocratiquement.

Il s'agit également de soutenir l'hypothèse de la redynamisation du secteur public de la recherche scientifique et technique (ou technologique) contre celle du marché qui, non seulement plaide en faveur du retrait de l'Etat des activités de la recherche, mais privatise également celle-ci en la plaçant de manière à peine voilée sous le contrôle des organismes internationaux tels que le PNUD, le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF, le Fonds monétaire international (FMI) ou encore la Banque mondiale.

Ce paradoxe qui consiste pour les « globaliseurs » ci-dessus évoqués à sous-valoriser la recherche scientifique et technique publique des pays en développement par une panoplie de conditionnalités dont le point de chute est souvent l'abandon par les Etats des institutions publiques nationales ou locales de recherche, et à survaloriser en même temps la recherche dans les pays en développement par une politique de « consultance » qui positionne au premier rang des « chercheurs individuels » opérant dans le sillage des « termes de référence de recherche » conçus par et pour les besoins des occidentaux, est un analyseur qui permet de mieux appréhender les non-dits du discours sur les réformes du secteur public imposées souvent aux pays en développement.

Opposer à ce paradigme un autre discours contraire qui réhabilite le secteur public de la recherche scientifique et technique et fonde l'espoir du développement sur sa dynamique, c'est couper l'herbe sous les pieds de la mondialisation qui n'a été rendue globale que grâce au développement de la techno-science et de la recherche scientifique. Telle nous paraît donc être la voie à suivre pour s'approprier la mondialisation et se servir de sa principale force motrice – la recherche – pour développer les sociétés africaines et promouvoir la démocratie. Si, en effet, le développement est une voie vers la démocratie, celle-ci n'est donc pas possible sans une activité scientifique de recherche.

La présente réflexion est valable pour tous les pays africains et ceux du tiers monde ; mais nous avons estimé utile de la rendre concrète en l'opérationnalisant à partir des processus sociaux en cours en République démocratique du Congo (RDC) dont nous disposons des données empiriques qui nous permettront d'analyser les deux hypothèses retenues ci-dessus. Aussi, avons-nous divisé ce papier en quatre points essentiels.

Le premier point essaie de revisiter quelques réformes proposées par le FMI et la Banque mondiale dans des secteurs dits productifs mais qui n'ont débouché que sur des graves échecs tout en consolidant

le pouvoir des institutions précitées ; le deuxième fait état de la situation actuelle de détérioration du secteur public de la recherche et en détermine les causes, le troisième montre comment le développement démocratique et la recherche scientifique et technique qui en constitue la source sont en proie à une mondialisation hégémonique rendue globale par le développement de la techno-science occidentale soutenue par des pouvoirs publics occidentaux, mais lesquels combattent de manière subtile les secteurs publics de la recherche scientifique et technique des pays en développement par une internationalisation des politiques publiques dominatrices, et le dernier point essaie de proposer quelques alternatives pour une refondation du secteur public de la recherche scientifique et technique.

C'est donc par une conclusion que nous mettons fin à cette dissertation.

### **Les non-dits du discours occidental sur la réforme du secteur public en RDC : tropicalisation et échecs des politiques publiques internationales**

D'après un Rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, UNRISD en sigle (2000:80), les réformes du secteur public dans le monde ont quatre objectifs principaux. Les institutions internationales attachent une importance primordiale à la réforme budgétaire et à un management rigoureux. Elles ont été moins attentives au renforcement des capacités et au contrôle public, ajoute ce rapport.

Ces objectifs sont : la stabilité budgétaire (réduction des dépenses, privatisation, réforme fiscale) ; le contrôle public (charte de citoyens, médiateurs, enquête sur les services fournis, parlements pluriels, liberté de la presse, indépendance de la justice, partis politiques à base populaire, action citoyenne) ; le renforcement des capacités (développement des ressources humaines, analyse et suivi des politiques, gestion des frais récurrents, gestion des investissements publics, réforme du système de rémunération) et le management rigoureux (gestion décentralisée, agences d'exécution, quasi-marchés, conseils d'administration semblables à ceux des sociétés, contrats avec obligation de résultats et sous-traitance).

Il est en effet regrettable que la réforme du secteur public de la recherche scientifique et technique ne soit pas au rang de quatre objectifs ci-dessus. Cette impasse consciemment délibérée faite sur un secteur aussi important pour le développement démocratique des pays surtout du Sud, n'est intelligible que si l'on met en relief la philosophie même qui sous-tend ces réformes. Et de fait, nul ne peut s'empêcher de constater que la logique qui préside aux réformes du secteur public est celle modelée ou structurée par la philosophie néolibérale portée à bras le corps par les forces de la globalisation pilotée par le Nord.

La marginalisation de ce secteur trouve son prolongement dans la plupart des politiques publiques à caractère international conçues au Nord et qui servent des référents dans la gouvernance politico-économique des Etats du Sud, et ceux d'Afrique en particulier. C'est ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le développement, considérés comme un pacte entre tous les pays du monde en vue de vaincre la pauvreté humaine, sont formulés comme suit : faire disparaître l'extrême pauvreté et la fin en réduisant de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui vit avec un dollar par jour ; garantir à tous une éducation primaire, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer la durabilité des ressources environnementales et enfin mettre en place un partenariat mondial pour le développement au moyen aussi bien d'un système commercial et financier plus ouvert, fondé sur des règles non discriminatoires, grâce à l'engagement en faveur de la bonne gouvernance (PNUD 2003).

Il faut préciser que ces 8 objectifs sont assortis de 18 cibles et 48 indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD qui ont été retenus à l'unanimité par un groupe d'experts du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale. Aucun de ces indicateurs que nous avons examinés minutieusement ne fait allusion à la recherche scientifique et technique. L'objectif n° 2 relatif à l'éducation primaire pour tous a comme indicateurs : un taux net de scolarisation dans le primaire (UNESCO), une proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième et un taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans. Il faut signaler en passant que les institutions précitées, impliquées dans la conception des OMD ne sont autres que les globaliseurs, chantres acharnés des politiques de privatisation et de libéralisation, initiateurs des Programmes d'ajustement structurel (PAS) de la première génération de triste mémoire qui ont contraint les Etats du Sud à abandonner le secteur de la recherche scientifique et technique, au motif qu'il était improductif.

Par ailleurs, on sait que c'est le 13 septembre 1999 que le FMI décidait de changer ses prêts au titre de la « Facilité d'ajustement renforcé » (FASR) en « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » (FRPC). Dès lors, les documents de Stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ont été établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les

partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. Le DSRP décrit les politiques et les programmes macro-économiques, structurels et sociaux qu'un pays doit mettre en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté ; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes (FMI 2005).

La définition ci-dessus que donnent les instances internationales aux DSRP, en fixe également les orientations. A ce titre, il n'est donc pas étonnant que le DSRP établi par le gouvernement congolais n'ait pas pris en charge la dimension ayant trait à la promotion de la recherche scientifique. Expression de la volonté du Gouvernement congolais, cadre organisateur et fil conducteur de ses actions, le DSRP Version I, comporte des stratégies qui s'articulent autour de trois piliers à savoir : la restauration et la consolidation de la paix, la stabilisation macro-économique et la relance pro-pauvre, et enfin la dynamique communautaire (DSRP-I 2004:8-9).

Non seulement la recherche scientifique est ignorée dans les actions que le gouvernement est appelé à entreprendre dans le cadre du DSRP, même le Ministère de la Recherche Scientifique n'apparaît pas sur la liste des institutions étatiques devant être mobilisées pour matérialiser les programmes du DSRP. Le petit appui prévu aux centres de recherche (Institut national d'études et recherches agronomiques, INERA et Ferme semencière) relève de l'autorité du Ministère de la santé et de la FAO, et non du Ministère de la Recherche Scientifique qui est pourtant concernée par cette action (DSRP Version I:31).

L'espoir de voir enfin la recherche scientifique recouvrer sa place d'acteur institutionnel par excellence dans le procès de développement résidait dans l'élaboration du DSRP final. Ce dernier, qualifié pour la circonstance de Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCRCP) ne marque aucune différence avec son frère aîné élaboré en 2004. En tant que cadre unique de planification du développement, le DSCRCP se veut modeste et s'inscrit dans les objectifs du court terme (2006-2008), les OMD ainsi que le renforcement des capacités en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Outre les trois piliers retenus dans le DSRP-I, le DSCRCP en ajoute deux autres qui n'ont rien à voir avec la recherche scientifique bien sûr : combattre le VIH/Sida et améliorer l'accès aux services sociaux, et réduire la vulnérabilité (DSCRCP 2006:10-12). La marginalisation de la recherche est mise en relief par le DSCRCP lui-même qui s'y exprime en ces termes : la recherche et développement, qui est censée être le fil conducteur du développement du pays, traverse une crise aigue du

fait qu'elle ne s'inscrit pas dans les priorités présentes de la RDC (DSRCP:38).

La lecture du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), considéré pourtant comme un programme de développement conçu par les Chefs d'Etat africains, nous plonge dans la même inquiétude. Le NEPAD reconnaît certes que le développement ne peut se réaliser en l'absence d'une démocratie véritable, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance. Mais à l'instar du DSRP et des OMD, le NEPAD accorde peu ou pas d'importance à la recherche scientifique et technique. C'est à la page 25 de ce document qu'on trouve une hésitante recommandation préconisant la mise sur pied d'un réseau d'institutions de formation et de recherche pour consolider la base des compétences de haut niveau (NEPAD 2001).

Il se dégage de la lecture des programmes ci-dessus deux caractéristiques majeures : la tendance à inscrire les réformes du secteur public dans la logique de l'agenda des bailleurs de fonds acquis au néo-libéralisme d'une part, et la méconnaissance, mieux la marginalisation du secteur de la recherche scientifique et technique accusé souvent d'être improductif, d'autre part.

Cette vision erronée ou étriquée d'une recherche scientifique indésirable véhiculée à travers les PAS par ceux-là même qui en connaissent les atouts et les potentiels novateurs, a contribué à cristalliser le débat de la réforme du secteur public congolais autour des seules entreprises d'Etat. Depuis en effet la mise en œuvre en 1983 des PAS, tout discours sur la réforme du secteur public oppose les tenants de la privatisation des entreprises publiques et ceux qui soutiennent la thèse des monopoles publics.

Présentée en effet par un groupe de politiciens comme un impératif catégorique économique-financier, la privatisation de quelques entreprises publiques initiée par le Gouvernement Kengo<sup>1</sup> avait, disait-on, pour objectif l'assainissement de la gestion des unités de production ou des entreprises étatiques de prestation de service en les dégageant des pesanteurs de la gestion publique jugée trop lourde, coûteuse et entraînant des détournements et autres dilapidations de fonds (Buabua 2000:48-49).

Ces privatisations, on le sait, ont débouché sur un échec dramatique à la manière des PAS eux-mêmes. La quasi-totalité des recettes provenant des entreprises privatisées n'a servi qu'au service de la dette publique si bien que finalement c'est le FMI, la Banque mondiale et une minorité de politiciens qui ont été des grands bénéficiaires. Par

ailleurs, cette réforme à la sauvette du secteur public des entreprises s'est opérée dans un flou artistique caractérisé par l'absence d'un loicadre sur la privatisation, de la définition d'un schéma directeur de privatisation et de création d'une structure spécifique pour gérer cette question (Mutinga 1996:213).

La décentralisation en tant que politique publique encadrante ou structurante, est souvent présentée aussi comme un axe privilégié de la réforme du secteur public pouvant conduire à l'émergence d'un Etat développemental et démocratisé à partir de la base. L'éloge que fait Elong Mbassi de la décentralisation mérite d'être mis en relief. S'inscrivant dans la thèse que la décentralisation apparaît comme une des réponses à la crise de gouvernabilité des Etats africains et une condition nécessaire à l'enracinement de la démocratie et du développement, l'auteur précité soutient mordicus, que l'option décentralisatrice est perçue comme un progrès et l'on en attend : la mobilisation de la population en vue du développement à la base durable, un moyen d'approfondissement d'enracinement de la démocratie au niveau local, une entreprise de restructuration de l'Etat et de relégitimation des institutions publiques et le point de départ d'une intégration régionale réellement enracinée sur les réalités africaines (Mbassi 2003:169).

Par rapport aux économies réelles, la décentralisation offre l'occasion d'une remise en cause des conceptions anciennes en matière de développement économique de l'Afrique. En focalisant l'attention sur le fonctionnement des économies réelles et sur les ambitions de développement exprimées par les populations locales, la décentralisation permet de relier développement et démocratie. Par ailleurs Alain Piveteau énumère les enjeux de la décentralisation que sont la production de biens publics locaux et l'émergence territoriale, l'accroissement de la production de biens et services publics locaux en mobilisant une pluralité d'acteurs privés et publics et le renforcement de la gouvernance locale pour faciliter des émergences productives localisées (Piveteau 2000:2-3).

C'est en 1982 que fut initiée pour la première fois la politique de décentralisation en RDC. Le bilan de cette politique de décentralisation n'a pas été réjouissant. Son application a davantage aggravé les disparités et paupérisé les masses. Des causes, à la fois d'ordre externe et interne, expliquent l'échec de cette décentralisation. Dans la littérature sur les causes de l'échec de cette décentralisation, l'on a pris l'habitude de positionner au premier rang les aspects internes, sans tenir compte des faits des structures relevant de l'environnement international et des logiques des acteurs extérieurs.

Il nous semble qu'on ne peut évacuer du champ explicationnel de cet échec l'impact sévère des PAS. L'Etat central qui avait décentralisé et réparti les matières entre lui et ses entités, était, vers les années 1983 déjà, en proie aux PAS si bien que la plus grande part des recettes produites par l'Etat était affectée au service de la dette. Le Maréchal-Président Mobutu qui nourrissait encore son ambition de continuer à exercer le leadership dans la sous-région des Grands Lacs où il était considéré comme la pièce maîtresse de la stratégie occidentale de lutte contre le communisme, n'avait d'autre choix que celui d'exiger de la Banque centrale de mettre à sa disposition des fonds dont il avait besoin.

Donc, en réduisant les capacités financières de l'Etat central, les PAS contraignaient tout le personnel politique établi à Kinshasa (hormis Mobutu et quelques politiciens de son entourage immédiat), et qui n'avait pas d'emprise sur les recettes de la capitale, à tourner leur regard vers les entités décentralisées. C'est ainsi que dans la logique de prédation généralisée et d'impunité qui était celle de l'époque, les entités décentralisées finissaient par se trouver sous le contrôle du reste de la classe politique établie à Kinshasa et qui, grâce au système de clientélisme, pouvait faire relever de ses fonctions une autorité décentralisée au motif qu'il était incivique ou contre les idéaux du Parti, alors qu'il était honnête et compétent, mais non susceptible d'être instrumentalisé financièrement par la capitale (Tshibwabwa 2007a:17-18).

Les causes d'ordre interne sont souvent les plus évoquées (Mukoka 2004 ; Toengaho 1991 et Vunduawe 1982). Isango soutient à ce sujet que les pratiques centralisatrices constatées dans la gestion des entités décentralisées découlent de la logique du système politique dans lequel ont fonctionné ces entités. Ces pratiques, s'expliquent, dit-il, comme conséquences à la fois du monopartisme et du pouvoir personnel, deux particularités du système politique zaïrois pendant la période étudiée (Isango 1991:421 ; lire aussi Isango 1988). Il poursuit en disant que le monopartisme et le régime de pouvoir personnel ont en commun un principe fondamental qui permet d'expliquer les tendances centralisatrices auxquelles nous nous intéressons ici : c'est l'unité de commandement. Ce principe veut que dans une organisation il n'existe qu'un seul centre de décisions ; et que celles-ci s'imposent et soient appliquées sans faille par l'ensemble de l'organisation. L'unité de commandement est donc, dans son essence absolue, à l'antipode de l'autonomie qui accompagne la décentralisation.

La nouvelle Constitution de la 3<sup>e</sup> République naissante vient encore d'instituer une nouvelle politique de décentralisation, accompagnée d'ailleurs d'un découpage territorial. Dans l'exposé des motifs de la Constitution de la 3<sup>e</sup> République on peut lire ce qui suit : dans le but d'une part, de consolider l'unité nationale mise à mal par des guerres successives et, d'autre part, de créer des centres d'impulsion et de développement à la base, le constituant a structuré administrativement l'Etat congolais en 25 provinces plus la ville de Kinshasa, dotées de la personnalité juridique et exerçant des compétences de proximité énumérées dans la présente Constitution.

Malgré toute la rhétorique ou l'énonciation des discours qui légitiment la réforme du secteur public par la politique de décentralisation, il est encore prématuré d'affirmer que cette dernière, dans sa configuration actuelle, peut réellement promouvoir la démocratie et le développement à partir de l'échelle locale. En effet, bien que consubstantielle à la notion même de démocratie, la décentralisation s'inscrit dans un contexte où le marché devient le vecteur du développement au lieu de l'Etat. Elle est alors un instrument de réduction du poids de l'appareil centralisé de l'Etat, tout en inscrivant ce dernier dans une logique de fonctionnalité par rapport aux exigences du marché (Esteves, Laurent et Peemans 1995).

Moins d'Etat et plus d'économie favorisent, comme le constate Laurent (1995:48), l'émergence d'une nouvelle élite, vouée à gérer les transformations des sociétés du Sud, afin de répondre aux normes d'une production internationalisée. La fragilisation de l'Etat-nation qui en résulte entraîne une diminution de ses capacités d'intervention et de redistribution. Ceci a comme conséquence la marginalisation de pans entiers de la société ou encore l'émergence de revendications identitaires visibles dans les discours véhiculés par les mouvements à caractère tribaux, raciaux, ethniques ou dans les fondamentalismes religieux.

Produit de la mondialisation des politiques publiques et prolongement des orientations impulsées par les partenaires extérieurs, la politique de décentralisation, tout comme celle de privatisation et les PAS, ont toujours pour objectif de briser les monopoles publics dans la production de biens et services marchands et, en contrepartie, de promouvoir l'instauration des marchés concurrentiels. Mais cette compétitivité est aujourd'hui globale, elle met aux prises les administrations territoriales décentralisées avec les sociétés multinationales minières, devenues même conflictogènes comme en RDC.

Le caractère asymétrique de cette compétitivité globale place les multinationales minières et forestières étrangères en bonne posture dans un pays où la politique de décentralisation se présente d'abord comme une décentralisation des ressources naturelles (minières et forestières) qu'on trouve dans toutes les provinces aujourd'hui et qui sont déjà sous le contrôle de ces sociétés multinationales et de toutes les forces de la globalisation (FMI, Banque mondiale, OMC, OCDE, UE). Les réformes entreprises dans les secteurs publics minier et forestier et matérialisées par les nouveaux Codes minier (Loi n° 007 du 11 juillet 2002 portant Code Minier) et forestier (Loi n° 011/2002 du 20 août 2002 portant Code forestier) imposés au Gouvernement congolais par les institutions de Bretton Woods, ont pour conséquence de réduire les capacités financières de l'Etat central et des Etats locaux (Tshibwabwa 2007b).

Dès lors, la réforme du secteur public par la décentralisation telle que structurée par la logique néo-libérale apparaît également comme un leurre, un mirage. Elle ne peut donner lieu à un véritable développement démocratique.

Devant cette impasse, les premières élections présidentielle, législatives et provinciales pluralistes de la RDC post-indépendance organisées récemment (juillet et octobre 2006) apparaissaient finalement comme un moyen, non de réformer le secteur public, mais de refonder l'Etat congolais dans ses articulations centrale et locales, par la mise en route des nouvelles institutions issues du corps électoral, susceptibles de contribuer à la construction d'un Etat de développement démocratique fondé sur le bénéfice de la dynamique du secteur public. Malheureusement, cet espoir est en train de sombrer dans l'évanescence devant les élans autoritaires du nouveau régime qui demeure, jusqu'à preuve du contraire, une construction politique extérieure, contrôlée, une fois de plus, par les forces mêmes de la globalisation qui l'ont fabriquée et qui lui imposent des réformes toujours nuisibles.

Il apparaît donc clairement que la réforme du secteur public par les politiques de décentralisation, de privatisation, les PAS, la bonne gouvernance – notion que le PNUD tend aujourd'hui à abandonner au profit de celle de gouvernance démocratique (Nzongola 2007) – est appelée à échouer parce qu'elle ne repose pas sur des bases endogènes solides qui s'inscrivent dans la durée ; mais aussi parce que l'Etat congolais ne dispose pas d'une économie productive, compétitive et donc capable à la fois de capitaliser les atouts de ces réformes et d'en supporter les chocs négatifs dans une société-monde (Mercure 2001)

caractérisée par la mondialisation des politiques de développement porteuses des réformes envahissantes, et à la limite, destructrices des secteurs publics des pays du Sud.

Dans ce contexte, la maîtrise d'un développement endogène et la construction d'une démocratie autonome passent d'abord par la maîtrise de l'intelligence, de la recherche scientifique soutenue par le secteur public. C'est par elle que la RDC (et l'Afrique en général) peut créer, innover, produire ce que produisent les autres et accroître la production de ses biens et services pour se rendre visible sur le marché international, acquérir un poids économique et politique et être en mesure de traiter d'égal à égal avec les *globaliseurs*.

C'est par la recherche scientifique, à la fois fondamentale et appliquée, que l'Etat peut construire des usines de traitement de nos minerais sur place (au lieu de les acheminer en Belgique).<sup>2</sup> Il faut d'ailleurs remarquer que les réformes minières proposées par les bailleurs extérieurs ne portent que sur des aspects législatifs pour permettre aux globaliseurs d'avoir accès aux matières premières, les exploiter gratuitement et les acheminer dans leurs propres pays pour y être traités. Et pourtant, la véritable réforme consisterait à faire acquérir aux africains la maîtrise de la production et du traitement de leurs minerais sur place. Les sociétés africaines perdent donc sur tous les plans.<sup>3</sup>

La recherche a un pouvoir à la fois libérateur, développemental et démocratisant si elle est utilisée rationnellement. Evidemment, la recherche scientifique a aussi une forte capacité de nuisance. Qu'à cela ne tienne, son influence sur l'homme, la société et l'environnement est incontestable.

C'est par le biais de la recherche scientifique et technique que s'amplifie la mondialisation des politiques de développement et des réformes imposées par les tenants de la globalisation aux pays du Sud parce que toute la politique de développement ou toute théorie coulée sous forme d'une politique est le fruit d'une activité d'investigation scientifique exercée par le sujet connaissant. Ce sont donc des recherches menées par les Etats du Nord et les instances internationales comme le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, l'Union européenne... qui leur permettent de fabriquer des théories et des idéologies, aussitôt transformées en politiques publiques ou « réformes » que les pays du Sud, faute d'en avoir les leurs propres, s'empressent d'appliquer et sombrent davantage dans le sous-développement.

L'arme la plus efficace donc pour lutter contre des innovations « nuisibles », c'est d'innover également dans tous les secteurs de la vie, grâce à la maîtrise des leviers ou commandes d'une recherche scientifique et technique subventionnée par le secteur public.

### **Le secteur congolais de la recherche scientifique et technique : un outil à prioriser et à réhabiliter**

L'article 1<sup>er</sup> d'une Ordonnance-loi prise par le Président de la République (il s'agit de l'Ordonnance-loi n° 67-311 du 10 août 1967 portant organisation de la politique scientifique dans la République Démocratique du Congo) stipule que la politique scientifique nationale a pour but de promouvoir le progrès technique, économique et social du pays par un développement rationnel de la science ; d'harmonier le développement de la recherche scientifique avec celui de tous les secteurs de la vie nationale.

L'organisation de la politique scientifique comporte trois niveaux de responsabilité : le niveau de la planification, du financement d'impulsion et de contrôle et le niveau d'exécution (article 2). Les organes de planification et de coordination de la politique scientifique sont : le Gouvernement, le Comité consultatif de la politique scientifique et le Conseil de la recherche scientifique et technique (article 3).

D'après la même Ordonnance-loi, le Gouvernement met à la disposition de l'Office les fonds nécessaires à l'organisation et au développement de la recherche scientifique. Le rôle du Gouvernement en matière de politique scientifique consiste à concevoir et à harmoniser le développement de la recherche scientifique avec celui des autres secteurs de la vie nationale. Le Gouvernement peut créer en son sein une commission de la politique scientifique, chargée de la planification et de la coordination de la recherche scientifique et technique. Cette commission comprend le Président de la République, président de la commission ; le Ministre responsable chargé de la Recherche scientifique et technique ; le Ministre de l'Éducation Nationale et les autres membres du Gouvernement désignés par le Président de la République.

La commission gouvernementale de la politique scientifique délibère sur les orientations fondamentales à donner à la politique scientifique et sur les grandes lignes de la coordination à réaliser entre les divers secteurs de la recherche scientifique et technique. Il propose au Conseil des Ministres le projet de l'« enveloppe recherche » à insérer dans le budget qui sera présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale. Il est même précisé que la Commission gouvernementale de la politique scientifique se réunit deux fois l'an.

Le Ministre responsable, chargé de la Recherche scientifique et technique, assurera la continuité, dans le temps, de l'action gouvernementale en matière de politique scientifique. Il propose à la Commission gouvernementale de la politique scientifique le projet de « l'enveloppe recherche » et les grandes orientations de la politique scientifique. Il exerce la tutelle administrative des instituts et centres dotés de la personnalité civile et qui sont rattachés à l'Office National de la Recherche et du Développement.

Enfin, le Comité consultatif de la Recherche et du Développement est l'organe qui a pour mission de donner des avis à la Commission gouvernementale de la politique scientifique, sur toutes questions intéressant la politique scientifique. Il donne des avis et présente des recommandations au Ministre responsable, chargé de la Recherche scientifique et technique sur « l'enveloppe recherche » à insérer dans le projet du budget ; sur l'utilisation des fonds mis par les pouvoirs publics à la disposition de l'Office ; sur la structure de l'organisation de la recherche scientifique nationale.

Il ressort de cette Ordonnance-loi qui est entrée en vigueur le 10 août 1967 que la recherche scientifique et technique de la RDC était une affaire de l'Etat, un monopole public. Le secteur public de la recherche était donc à cette époque placé au cœur même de l'action de l'Etat si bien que le Président de la République en personne assurait lui-même la présidence de la commission gouvernementale. En outre, l'Etat avait tout une politique publique de recherche scientifique et technique, c'est-à-dire qu'il était conscient du fait que la recherche constituait un problème public qui nécessitait une intervention tout aussi publique. La volonté politique d'intervention dans ce domaine nous semble se matérialiser par l'importance que le gouvernement accordait à la notion de « l'enveloppe recherche », une façon de mettre en relief la spécificité de la ligne budgétaire consacrée au secteur public de la recherche dont l'accomplissement et la constitution devaient faire l'objet d'une procédure tout à fait particulière.

La volonté de l'Etat d'avoir la maîtrise du secteur public de la recherche scientifique s'est également manifestée par la création d'un Office National de la Recherche et du Développement (ONRD), une institution ayant reçu mission à l'époque de développer, orienter et contrôler les recherches scientifiques et techniques de tous ordres et d'analyser pour le Gouvernement la conjoncture scientifique. L'ONRD était donc appelé à conseiller le Gouvernement dans sa politique de recherches et de développement en lui proposant notamment des priorités et des choix.

L'ordonnance n° 67-312 du 10 août 1967 portant création et organisation de cette institution stipule qu'elle était chargée :

- d'effectuer ou de faire effectuer, soit de sa propre initiative, soit à la demande des services publics ou des organismes privés, les études et recherches présentant un intérêt pour le développement de la science ou pour le progrès économique et social ;
- d'encourager et de faciliter les recherches entreprises par les services publics, les organismes privés et les particuliers, notamment par l'octroi des allocations aux personnes qui consacrent à ces recherches tout ou partie de leur activité ;
- de recruter et rémunérer des collaborateurs afin d'assister les chercheurs dans leurs travaux ;
- de subventionner ou de créer des laboratoires de recherche et des bureaux d'études ou de développer ceux qui existent ;
- d'assurer, soit directement, soit par souscriptions ou l'octroi de subventions, la publication des travaux scientifiques dignes d'intérêt ;
- d'attribuer des subventions pour missions scientifiques et pour séjour de chercheurs dans les laboratoires, bureaux d'étude ou centres de recherche nationaux ou étrangers ;
- d'organiser et contrôler un enseignement préparatoire à la recherche, dans les conditions fixées par l'ordonnance.

L'ONRD comprenait à cette époque des sections spécialisées que voici :

- la Section des Recherches Sociales et Juridiques ;
- la Section des Recherches Administratives ;
- la Section des Recherches Techniques et Energétiques ;
- la Section des Recherches en éducation ;
- la Section des Recherches Economiques et financières ;
- la Section des Recherches Agronomiques ;
- la Section des Recherches Médicales ;
- la Section Générale des Sciences Humaines ;
- la Section Générale des Sciences Naturelles ;
- la Section Générale des Sciences Physiques, Chimiques et Mathématiques ;
- la Section Générale de Planification ;
- la Section Générale des Statistiques.

Chaque année, chaque section faisait rapport à la Commission Générale de la Recherche et du Développement (un des organes de l'ONRD, outre le bureau et les 12 Sections spécialisées précitées), sur l'état d'avancement des travaux des instituts et centres qui relevaient de sa compétence. En outre, chaque section faisait des propositions à la Commission Générale concernant notamment le budget pour les recherches entreprises dans le domaine de sa compétence ; l'octroi par l'Office des subventions pour des recherches particulières ; la création, la suppression ou le transfert à d'autres organismes, des instituts ou centres de recherche de l'Office qui relevaient de sa compétence ; l'attribution des bourses de spécialisation aux chercheurs à former dans le domaine de sa compétence.

Les recherches réalisées par l'ONRD couvraient donc tous les aspects de la vie nationale comme en témoigne la configuration de ses sections spécialisées. L'ONRD avait effectivement réalisé des recherches de grande qualité dont la plupart des résultats ont été publiés dans la revue *Etudes Congolaises*, qui paraissait quatre fois par an. Malheureusement, l'élan des recherches menées par l'ONRD a été brusquement arrêté par le régime autoritaire de Mobutu.

Il faut rappeler que la dynamique de réussite des recherches menées par l'Office s'inscrivait dans le sillage de la mission développementale assignée à l'Etat. En effet l'Etat congolais qui a émergé des cendres de l'indépendance était un Etat développeur et même démocratique. Mais après la prise du pouvoir par Mobutu, il a perdu de son caractère démocratique pour conserver néanmoins sa nature développementale, ce dernier inscrivant l'action de son régime dans le cadre de la stratégie développementaliste érigée au lendemain des indépendances en impératif catégorique politique et qui excluait a priori tout postulat démocratique (Diaw 1994:2).<sup>3</sup>

Mais les revendications exprimées par les étudiants des universités au lendemain de la prise du pouvoir par Mobutu et l'impact sévère qu'elles risquaient d'avoir sur son régime, l'ont contraint de placer l'Université qui apparaissait pratiquement comme « un Etat dans l'Etat », sous son contrôle. La réforme de l'enseignement universitaire de 1971 eut lieu sur base des raisons profondes inspirées par le Président de la République lui-même. Il disait :

Nous devons désoccidentaliser l'enseignement au Congo par le recours à l'authenticité tout en respectant les sciences : J'ai toujours pensé que l'enseignement ne peut pas laisser de nos jeunes l'image des jeunes gens formés à l'Occident. Au contraire, l'enseignement doit les modeler tels que nous voulons qu'ils se présentent pour en faire une jeunesse authentiquement

congolaise, qui pense congolais, raisonne en congolais, agit en congolais, qui voit l'avenir en congolais.

Mais la réalité c'est qu'après cette réforme du secteur public de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le champ de la liberté académique fut sensiblement réduit. Cette période des libertés académiques mises dans la bouche du Léviathan équato-tropical (expression utilisée par Mbata) est celle où l'idéologie du parti unique a été positionnée au premier plan, la véritable recherche scientifique jugée subversive reléguée aux calendes grecques.

Mbata Mangu (2004:11) rapporte en effet que le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), parti unique de l'époque imposait même des thèmes de dissertations, des mémoires et thèses doctorales dont les plus intéressants portaient sur la justification scientifique et idéologique du monopartisme. En même temps, le budget de l'éducation et de la recherche scientifique qui avoisinait les 25 pour cent avant la réforme de 1971 a été ramené en dessous de la barre de 10 pour cent. Les bourses d'études ou de recherche furent rationalisées avant d'être réduites et supprimées. Des quotas furent institués pour l'inscription des étudiants ainsi que pour la nomination et la promotion du personnel académique et scientifique. Les libertés académiques dont les universitaires jouissaient encore ont été placées sous l'étau du pouvoir autoritaire qui signait ainsi la mort lente mais sûre de l'université (lire aussi Tshund'olela 2004).

Cette diminution des marges des libertés académiques a commencé par affecter d'abord la qualité des recherches produites, et les maigres budgets alloués à la recherche scientifique ont fini par rendre inopérants tous les centres des recherches scientifiques qui sont devenus aujourd'hui des canards boiteux. Avant de faire l'état de lieu de ces structures, il importe d'abord de décrire la configuration actuelle du secteur de la recherche. D'après Bongeli et Ntumba (1992:186-187), au-delà des données juridiques, notamment l'Ordonnance-loi n° 82 du 5 novembre 1982, et en suivant de près la réalité telle qu'elle se présente, la recherche scientifique et technologique en RDC s'opère aujourd'hui à l'intérieur des structures à même d'être classées en trois ordres :

### *Les structures étatiques*

Il s'agit des structures qui dépendent du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la recherche scientifique. Il arrive, comme c'était le cas dans le gouvernement de la transition, que la

recherche soit érigée carrément en un ministère gouvernemental autonome. Les institutions de recherche dépendant de ce ministère peuvent être soit rattachées aux établissements d'enseignement supérieur, soit situées au sein de ces établissements soit encore érigées en organismes autonomes. C'est notamment le cas de l'Institut de Recherche Economiques et Sociales (IRES de l'Université de Kinshasa) ; du Centre d'Etudes Politiques en Afrique Centrale (CEPAC de l'Université de Lubumbashi) ; de l'Institut de Recherches Sociales Appliquées (IRSA de l'Université de Kisangani), etc.

Et pour une deuxième catégorie selon l'esprit de l'ordonnance-loi n° 82 du 5 novembre 1982 qui elle-même révisait les dispositions de 1967 et 1975, on peut citer les institutions ci-après

- Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRSH) à Kinshasa ;
- Centre de Recherche Agro-alimentaire (CRAA), à Lubumbashi ;
- Centre de Recherche en Sciences Naturelles (CRSN) à Lwiro ;
- Centre de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques (CRSAT) à Kinshasa ;
- Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) à Yangambi ;
- Commissariat Général à l'Energie Atomique (CGEA) à Kinshasa ;
- Centre de Recherches Géologiques et Minières (CRGM) à Kinshasa ;
- Institut Géographique du Congo ;
- Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS), à Kinshasa.

### *Les structures intergouvernementales ou de la coopération*

Elles sont mises en route sur la base de la volonté des Etats de coopérer ou de collaborer en matière de Recherche dans des secteurs précis de la vie. Rentrent dans cette catégorie le Centre de Coordination des Recherches et de la Documentation en Sciences Sociales desservant l'Afrique sub-saharienne (CERDAS), le Centre d'Etudes Linguistiques Théoriques et Appliquées (CELTA).

### *Les structures non-étatiques*

Il s'agit ici de celles créées sur l'initiative privée. Celle-ci émane soit des confessions religieuses, soit des laïcs organisés afin de réaliser des recherches ou de réfléchir sur des questions préoccupantes de l'heure. C'est le cas du Centre d'Etudes pour l'Action sociale (CEPAS) des pères jésuites, du Centre d'Etudes des religions africaines (CERA), des

Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK), du Centre de Recherche sur le Kasayi (CEREKA) de Kananga et du Laboratoire d'Analyses Sociales de Kinshasa (LASK).

Quelques résultats concrets dans le domaine scientifique et technologique ont été enregistrés grâce notamment aux recherches entreprises par certains chercheurs congolais évoluant dans certains de ces centres ou dans les universités. Ces performances, bien que moins nombreuses, montrent clairement que si le secteur de la recherche est soutenu par les pouvoirs publics, il peut mobiliser un personnel scientifique compétent qui, somme toutes, paupérisé aujourd'hui, ne manque pas au pays. Au rang de ces performances, on peut citer la production du carburant à partir de la biomasse (immondices ou déchets) du Professeur Tshiteya ; de la production de la margarine à partir du *safou* sur base des travaux du Professeur Onyembe et du Chef de Travaux Kuburhanwa ; de la production des huiles grasses à partir des plantes oléagineuses de la RDC ; des soins de la drépanocytose (anémie falciforme) et surtout des travaux de recherche scientifique concernant un essai de thérapie du syndrome immunodéficientaire acquis du Professeur Lurhuma qui fut d'ailleurs propulsé au devant de la scène vers les années 1980, bien que ces recherches furent, pour des raisons obscures, abandonnées.

Mais aujourd'hui, le tableau de la recherche scientifique et technologique est tellement sombre et la recherche elle-même continue à sombrer dans l'évanescence.. Analysant le paradoxe qui existe entre l'université et son utilité sociale, Ilunga Kabongo (1980) a fait remarquer que la mortalité infantile augmentait au Congo dans la même proportion que le nombre de médecins, que la détérioration de l'état des routes et des bâtiments publics est directement proportionnelle au nombre d'ingénieurs produits par l'université, que le déficit alimentaire augmente avec le nombre d'ingénieurs agronomes, etc.

Bongeli et Ntumba (1992 ; Mukoka, Mulambu 1992 et Kisangani 1992) ont, dans une étude intéressante, relevé à l'époque les entraves à la recherche scientifique en RDC. Il s'agit notamment de la non application de l'ordonnance-loi n° 82 du 5 novembre 1982 qui régit la recherche scientifique et technologique. D'après les auteurs précités, cette loi s'est trouvée quelque peu dépassée avant même d'être appliquée, faute de volonté politique, mais aussi faute de moyens. Cette non application de la loi a consacré l'écart entre le discours et l'acte. Par ailleurs, parmi les attributions dévolues au Ministère de la recherche (appelé département à l'époque) figurait celle d'encourager et de faciliter par l'octroi des fonds, les recherches entreprises par les

chercheurs. Mais rares sont les talents qui ont été encouragés par les pouvoirs publics.

A cette première cause s'ajoutent d'autres, notamment l'insuffisance d'intégration des fondements scientifiques à la vision africaine du monde ; l'écart entre la recherche et la société ; le bas niveau de la recherche fondamentale ; l'isolement scientifique et la faiblesse du financement de la recherche. A titre d'exemple, voici en rapport avec le financement de la recherche, quelques chiffres fournis par ces auteurs:

**Tableau 1** : Financement de la recherche scientifique au Zaïre  
(millions de Zaïres)

Années	Budget annuel de l'Etat	Crédits à la recherche	%
1984	22 652	16	0,07
1985	36 963	10	0,02
1986	70 579	19	0,02
1987	106 015	51	0,04
1988	152 777	149	0,09

**Source** : Tableau constitué à partir des données tirées de « conjoncture Economique », 1986 et 1987.

Cette situation est allée de mal en pis parce qu'aujourd'hui le budget consacré à la recherche scientifique tourne autour de 0,01 et 0,02 pour cent. Le secteur public de la recherche scientifique et technique a donc été tout simplement abandonné par l'Etat. Il faut faire remarquer que cette période d'abandon de ce secteur coïncide avec celle de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel imposés par les bailleurs de fonds pour soi-disant réformer les secteurs publics des pays africains, mais qui ont en réalité contribué au déclin de ces derniers. La dynamique négative de la mondialisation et les effets pervers de la conflictualité armée récurrente en RDC ont davantage consolidé la crise du secteur public de la recherche scientifique et technique et ont subordonné la recherche scientifique aux agendas des différents bailleurs.

Voici comment s'expriment à ce sujet Pierre Petit et Théodore Trefon (2006:10) : sur le plan institutionnel, la recherche au Congo procède sans guère disposer de ressources cartographiques, de statistiques ou d'autres banques de données fiables. La réduction dramatique des subsides accordés à la recherche et à tout le secteur académique a fortement affecté les capacités des scientifiques nationaux à initier leurs recherches sans recours à des financements extérieurs. C'est dans une large mesure

l'agenda des bailleurs et des « partenaires » qui définit les priorités et les modalités de la recherche : les études fondamentales ont très largement cédé la place à la recherche contractuelle.

Cette place grandissante de la recherche contractuelle transforme assez radicalement le cadre habituel des enquêtes. D'une part, elle offre un champ d'opportunités à de jeunes chercheurs qui y trouvent leur viatique. Mais d'autre part, la recherche contractuelle apporte son lot de dangers : semblablement à une tendance générale de la société congolaise, elle s'inscrit dans le court terme et l'immédiatement utile, se privant ainsi de toute réflexion théorique et de tout développement conceptuel. Elle s'accompagne souvent des pratiques corruptives : il n'est un mystère pour personne que les signatures nécessaires pour commencer le travail ne sont hélas souvent accordées qu'après ristourne d'une partie du budget auprès de certains responsables. Les bailleurs veulent souvent des enquêtes menées en très peu de temps, parfois sans pré-enquête, pour peu que le protocole paraisse sérieux et que les mots fétiches de la coopération (empowerment, groupes vulnérables, gestion participative, activités génératrices des revenus, développement durable, bonne gouvernance...) apparaissent manifestement dans les conclusions et recommandations.

Au regard de cette belle description, l'on peut, sans crainte d'être contredit, affirmer que toutes les recherches commanditées par les bailleurs des fonds extérieures ne visent pas à promouvoir un développement démocratique. La problématique de l'interaction entre le savoir social produit par les institutions des Nations Unies et l'élaboration des politiques internationales est l'une des plus discutées aujourd'hui. Elle a fait l'objet d'un grand débat lors d'une conférence organisée par l'UNRISD (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) du 20 au 21 avril 2004. Ces assises nous paraissent d'une importance capitale parce que le thème abordé est en ligne droite avec la question de l'impact de la recherche sur le développement démocratique et parce que l'UNRISD, au même titre que l'Institut mondial pour la recherche sur l'économie de développement (WIDER) jouissent quand même d'une certaine liberté considérable pour choisir leurs thèmes de recherche et leurs méthodologies et pour faire légitimer des analyses indépendantes sans se laisser influencer par des idéologies partisans ou politiques. En Afrique des institutions panafricaines de recherche comme le CODESRIA et même une structure comme le LASDEL mènent des actions de recherche qui promeuvent la liberté académique.

Il ressort de ces travaux que les connaissances produites par ces institutions servent à élaborer les politiques publiques internationales souvent imposées au Sud. Ensuite, il apparaît clairement que dans le procès de production de connaissances, l'analyse est souvent réservée au Nord et le travail de terrain ou les études des cas au Sud. Enfin, les recherches de l'ONU en général exercent une influence sur les thèmes de recherche du Sud et que les connaissances produites ne tiennent pas compte du principe de pluralisme intellectuel.

Un des participants à cette conférence (Rapport :12) a souligné qu'en général, l'action de l'ONU, en l'occurrence, a tendance à reproduire la structure asymétrique du pouvoir scientifique qui penche en faveur du Nord. Par exemple, bien que l'Afrique ait toujours tenu une place centrale dans les travaux de l'ONU, l'organisation a eu tendance à servir de courroie de transmission aux idées et points de vue de l'extérieur. Dans les réseaux générateurs des savoirs mis en place par le système des Nations Unies, la représentation des chercheurs africains a été très insuffisante, parfois même inexistante. La recherche africaine est très peu exploitée, comme le montrent les publications phares des Nations Unies, dans lesquelles en moyenne deux pour cent seulement des citations renvoient à la littérature africaine. La plupart des citations sont extraites d'ouvrages des Nations Unies, dépendance incestueuse qui ne donne que l'illusion du débat. Les universitaires africains associés à la formulation des propositions de politique générale sont généralement relégués à la collecte des données et à la production d'études de cas. Dans la division du travail intellectuel, leurs travaux figurent dans les encadrés tandis que le cadre théorique et l'analyse viennent d'institutions du Nord. Autrement dit on élabore des politiques pour l'Afrique sans s'inspirer de ce que pensent ses intellectuels.

Les participants ont reconnu que la seule façon de sortir de cette situation est de provoquer un renouveau du pluralisme intellectuel, qui laisse s'exprimer différents points de vue et encourage cette diversité dans toutes les institutions, et d'admettre volontiers qu'il peut y avoir d'autres façons d'examiner un sujet ou d'autres questions à poser. Ce renouveau, renchérit le rapport, demandera de solides institutions nationales et des organisations internationales vraiment pluralistes dans tous les domaines d'investigation touchant à la politique du développement.

A notre avis, c'est un leurre de compter sur les institutions des Bretton Woods pour provoquer ce renouveau parce que l'état actuellement morose de la recherche des pays du Sud leur est plus

bénéfique qu'une prétendue diversité de pensées, ensuite, parce qu'ils disposent des moyens financiers colossaux pour instrumentaliser les chercheurs du Sud abandonnés à leur triste sort par leurs propres Etats. Il ne faut pas, dans le même ordre d'idées, perdre de vue que les universités africaines sont confrontées au défi de l'internationalisation qui implique la mobilité sans restriction des étudiants et des facultés, la formalisation des échanges et les collaborations institutionnelles et l'incorporation des matières, thèmes et langues étrangères dans les programmes.

Par rapport à ce défi, Zeleza montre que les modèles de mobilité académique sont inégaux. Sur le plan mondial, le flux des étudiants et facultés vient du reste du monde vers l'occident, en d'autres termes du Sud vers le Nord. Deuxièmement, les processus d'échange de connaissances ne sont pas linéaires. On retrouve plus de connaissances linguistiques et théoriques de l'occident dans le reste du monde par rapport aux connaissances du reste du monde que l'occident a assimilées. Troisièmement, les structures de collaboration institutionnelle ne sont pas stables. Les liens de recherche entre les universités des pays développés et celles de pays en développement ont tendance à être asymétriques compte tenu de l'inégalité des dotations, des cultures érudites, des capacités et des engagements. Si les intellectuels du Sud qui visitent le Nord sont en grande partie des scientifiques naturels, ceux qui viennent du Nord vers le Sud sont essentiellement des experts en sciences sociales. Cela implique, conclut cet auteur, que ce sont les intellectuels des universités peu prestigieuses ou des domaines d'étude relativement marginalisés qui s'intéressent à la collaboration avec les institutions étrangères bien que les relations qu'elles entretiennent ne soient pas mutuellement bénéfiques.

L'ampleur de ces défis montre qu'il n'y aura de renouveau du pluralisme intellectuel sans un renouveau des secteurs publics de la recherche scientifique et technique des pays africains. Ce dernier passe par la revitalisation des universités africaines et par l'amélioration et la prise en charge effective de la recherche et des chercheurs pour les contraindre d'abandonner la « culture de la consultance » qui débouche certes sur l'ascension des individus mais plonge les sociétés africaines dans un sous-développement encore profond. Ce renouveau implique aussi la reconnaissance à l'Etat de sa mission développementale, s'exerçant dans un environnement démocratique où les droits de l'homme sont respectés, et de manière particulière, où les libertés académiques sont pleinement garanties.

### **Recherche scientifique et technique, et développement démocratique dans le contexte de la mondialisation**

Dans son célèbre ouvrage *The Great Transformation*, Karl Polanyi (1944), analysant historiquement les rapports entre l'économie, la politique et la société, montrait comment le marché traditionnel était devenu au XIXe siècle un système autonome international détaché de tout contexte social et indépendant de tout Etat. Il constatait que ce marché autoreglementé allait engendrer des effets pernicieux pour l'homme et pour la société et qu'il risquait de s'autodétruire.

Aujourd'hui, l'impact sévère qu'exerce la mondialisation sur la démocratie, surtout dans les pays du Sud, et mis en exergue par plusieurs auteurs, s'inscrit dans la crainte qu'avait déjà exprimée Polanyi il y a plus d'un demi-siècle maintenant. Dans un contexte où l'évidence territoriale ou le fondement territorial de la modernité politique est attaqué par les nouvelles formes de la modernité économique, que devient la démocratie libérale qui, elle-même, reposait sur deux postulats qui sont aujourd'hui contestés : l'existence d'une sphère politique, lieu de consensus social et de l'intérêt général ; l'existence d'acteurs doués d'une énergie propre, exerçant leurs droits, manifestant leur « puissance », avant que la société ne les constitue en sujets autonomes, se demande Guéhenno (1995:51).

L'auteur précité est relayé par Morin et Naïr (1997) qui posent la problématique de l'incertitude démocratique que place au devant de la scène le processus de mondialisation. Inscrivant une de nos réflexions dans la même optique, nous avons montré comment le « nationalisme congolais de possession » qui se présente aujourd'hui comme un moyen de promotion de développement démocratique, est en mauvaise posture face à une mondialisation porteuse de violence (Tshibwabwa 2006).

Quant au développement, qu'on le considère comme un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offre à chacun, qu'on le considère comme une croissance des forces productives, des biens produits, des besoins et des consommations (Ul Haq 1990 ; Sen 1999, 2000 ; Noorbakhsh 1998 ; Ake 1996 ; Thède 2004), le développement est aussi en proie aux effets pervers de la mondialisation. Joseph Stiglitz, qu'on ne peut soupçonner d'extrémisme, a été l'un des premiers économistes incorporés dans l'appareil des institutions de Bretton Woods à reconnaître les méfaits et les limites de la mondialisation (Braudel 1979 ; Soros 2002 ; Laïdi 2002 et Cooper 2001).

Cette capacité de nuisance et de destruction de la mondialisation découle finalement de la nature du progrès économique capitaliste que Joseph Schumpeter (1990), un économiste autrichien, qualifie de « destruction créatrice ». Cette expression décrit en effet le progrès économique qui caractérise la dynamique capitaliste faite d'innovation incessante et de concurrence. Le capitalisme est donc une dynamique auto-transformatrice à l'œuvre de manière continue (Beaud 1999). Cette innovation est, sans nul doute, le fruit du couple science-technique considéré comme le moteur du développement. Mais comme nous prévient Samir Amin, la technique n'est pas déduite d'une science qui évoluerait par ses propres lois internes sans référence à l'organisation sociale. Par conséquent, par delà la science et la technique qui apparaissent comme le moteur du développement, il faut rechercher quelles sciences, quelles techniques constituent le moteur de quel développement. Il est évident que cette recherche et ce développement sont orientés par les lois essentielles du système capitaliste, c'est-à-dire la recherche du profit (Amin 1976:44).

Dès lors, il conviendrait, comme le dit Henry (1997:7), de distinguer entre la crise du développement au sens occidental, qui serait à la fois crise matérielle et crise spirituelle dans la poursuite de la réalisation d'un certain modèle indéfini de consommation, de caractère matériel, et une crise globale dans l'évolution d'une humanité composée non seulement de parties différentes mais de parties inégales, où les progrès des uns ne pourraient s'effectuer qu'aux dépens des autres.

Cette notion asymétrique et à géométrie variable de « crise du développement » telle que décrite par Henry, légitime la thèse qui préconise de repenser le développement lui-même pour lui donner un contenu endogène et/ou autocentré qui puisse en faire un moyen de démocratisation comme le dit si bien Claude Ake, échappant à l'impérialisme de la rationalité occidentale. Ce déplacement d'accent du débat ayant trait à la problématique du développement est de plus en plus revendiqué par plusieurs chercheurs africains, surtout à l'ère de la mondialisation.

Réfutant la pertinence des théories construites en Occident, Elisio Macamo (2005:5) considère que la plupart des préalables imposés ou recommandés aux pays africains pour se développer (respect des droits de l'homme et d'une économie libérale, maintenir la primauté du droit, former la population active, offrir l'éducation aux jeunes, secourir les pauvres qui souffrent, respecter l'égalité des sexes, les droits des minorités...) sont justement les propriétés du non développement parce que ce sont des choses même que les pays africains ne peuvent pas

faire, parce que leur condition actuelle le les empêche. Dès lors, il suggère qu'une alternative africaine appropriée au développement se trouve dans les types de politiques qui visent essentiellement à rendre plus prédictible le quotidien.

Il est rejoint dans ses préoccupations par Adenkule Amuwo (2005:31) qui, délégitimant à son tour le paradigme occidental du développement, trouve qu'il est impératif pour le continent africain de viser globalement un développement massif à partir de l'intérieur de sorte que, pour une société donnée, le développement provienne plus de l'intérieur que de l'extérieur.

Ce projet de changement social par la dynamique interne qui a partie liée avec celui du lien social en Afrique, c'est-à-dire de la capacité des sociétés africaines à se produire (Akindès 2003:5), n'est réalisable à notre avis, que si l'on réhabilite la recherche scientifique et technique publique dans son rôle essentiellement libérateur. En effet, toute réforme du secteur public congolais dans les domaines tels que les mines, les forêts, la territoriale, la fonction publique, est vouée à l'échec tant qu'elle sera l'œuvre de la rationalité dominatrice de la pensée et de la recherche occidentale, et donc le fruit d'absence d'une rationalité scientifique interne ancrée dans le secteur public. On sait que les congolais vénèrent les innombrables ressources naturelles que la nature leur a données et auxquelles ils ne se cessent de faire souvent référence. Mais le manque des capitaux et de technologies appropriées (qu'on ne peut acquérir que par l'innovation et la création grâce à la recherche) a contribué à la mise sous tutelle de leurs ressources. Celles-ci sont contrôlées par les sociétés multinationales et autres forces de la mondialisation qui ont des savoirs techniques dans ces secteurs et qui continuent à innover grâce aux recherches auxquelles sont consacrés des crédits budgétaires très colossaux. La première puissance économique, militaire, technologique... au monde, en l'occurrence les USA, est aussi celle où la recherche et l'éducation sont très valorisées et hissées par l'Etat américain lui-même au rang des grandes priorités.

Toutes les activités que mènent les USA et qui débouchent sur la domination de certaines parties du globe, sont toujours précédées des grands projets d'investigation scientifique conduits par des équipes interdisciplinaires de recherche. C'est ainsi que connaissant le pouvoir que revêt la recherche et le savoir scientifiques, ils s'emploient toujours à étouffer l'émergence du secteur public de la recherche dans les pays du Sud, tout en ciblant des secteurs comme les mines, les entreprises publiques ou les forêts, apparemment productifs, mais qui sont en

réalité improductifs à long terme tant que les réformes dont ils sont l'objet ne se ressource pas à des savoirs innovants endogènes.

Un des premiers Ministres de la 1<sup>ère</sup> République<sup>3</sup> élu en 1964, Monsieur Tshombe, voulait développer la RDC par la vente des minerais. Mobutu, et son personnel politique n'ont cessé, à partir des années 1980, d'expliquer le sous-développement par la baisse des cours des matières premières et l'inégalité des termes de l'échange. Le discours de Laurent Désiré Kabila et de ses acolytes a pratiquement été le même que celui de ses prédécesseurs : si on nous laisse la possibilité, si la guerre s'arrête, nous rattraperons notre retard aussi vite que possible. Qui refuse d'acheter de l'or, du cuivre, du cobalt dans le monde, répondait-il à quelques questions des journalistes de *Jeune Afrique* (n° 286 du 3 au 16 mai 1999). Il n'avait certes pas compris que certains de ces produits miniers sont en train d'être remplacés par des produits synthétiques créés par les mêmes occidentaux grâce à la recherche et qu'il se pourrait qu'ils n'aient même plus besoin de la plupart de ces minerais plus tard.

Cette survalorisation des matières premières dans le discours politique et même populaire a été sévèrement critiquée par Fweley Diangitukwa (2003:45). Il est rapporté que, si à l'époque du Premier Ministre Tshombe, les matières premières faisaient recette, aujourd'hui ces économies-là ne font plus recette. C'est donc une grande erreur de miser uniquement sur des ressources minérales tarissables pour développer le pays. Ce sont, écrit Fweley, la recherche et l'innovation qui sont devenues la principale richesse des nations. Ce sont l'intelligence et l'innovation (informatique, puces, produits plastiques, industries de loisirs, tourisme, satellites...) qui produisent maintenant la plus-value dans les économies nationales et non la vente des matières premières comme à l'époque de Tshombe et au début du règne de Mobutu.

Si en fait, le cours des matières premières peut baisser, le cours de l'intelligence ne baisse jamais. L'homme continuera à inventer, à innover, à perfectionner ce qui existe déjà et à exiger toujours plus de reconnaissance, et donc de bénéfice, du produit de son invention. Si les produits miniers sont épuisables, l'intelligence humaine ne l'est pas (Fweley 2003:46).

Un pays qui n'innove pas par la recherche scientifique et technologique creuse au fil des ans un fossé entre lui, les grandes puissances et les nouveaux pays industrialisés et il lui deviendra de plus en plus difficile de combler ce retard. Par ailleurs, l'innovation elle-même, comme la recherche, doivent avoir un soubassement terri-

torial tout aussi local. De nombreuses recherches, tant sociologiques qu'économiques, ont insisté sur l'ancrage local des processus d'innovation résultant de l'interdépendance des acteurs individuels et collectifs, internes et externes aux entreprises (Etzkowitz et al. 2000 ; Amable, Barré et Boyer 1997).

En particulier, l'insistance mise sur la qualité des liens entre les universités et les entreprises dans la genèse de l'innovation conduit à focaliser l'analyse sur la proximité et l'intensité des échanges de ressources et des apprentissages que celle-ci favorise (Grosseti 1995). Envisagé comme un construit historique, le territoire n'est pas tant un cadre qu'une ressource favorisant avec plus ou moins d'efficacité l'établissement des relations de coopération qui soutiennent ces apprentissages (Verdier 2001:263). C'est ainsi que peuvent s'établir localement des dispositions sociales à l'innovation (Salais et Storper 1993). Ces capacités endogènes de développement contribuent à donner aux dispositifs nationaux leur dynamisme et leur capacité de renouvellement comme le dit Verdier.

Si donc le rôle et l'importance de la recherche scientifique et technique, ainsi que ceux de l'innovation, de l'invention et de la création qui leur sont consécutives sont des évidences largement partagées aujourd'hui, son apport au développement démocratique doit être établi.

En effet, du point de vue de l'Unesco, les universités doivent remplir prioritairement trois tâches :

- transmission d'un savoir scientifique à la génération suivante, l'objectif étant de contribuer à la notion de responsabilité pour l'environnement, à l'entente entre les peuples et à la concrétisation des Droits de l'homme ;
- maintien et enrichissement de l'héritage culturel des sociétés et prise en considération des nécessités sociales, économiques et culturelles dans les divers pays et régions ;
- amélioration et internationalisation de l'éducation et de la formation à tous les niveaux, construction des sociétés démocratiques fondées sur les Droits de l'homme, réduction de la pauvreté, amélioration des conditions de santé et d'alimentation, mesures visant à favoriser un développement durable.

En rapport avec ces priorités, Jacques Poulain (2003:27) définit les missions multiples de la recherche et de l'enseignement universitaire à la fin du XXe et au début du XXIe siècle de la manière suivante :

- démocratisation de la société ;
- mondialisation de la politique, de la culture et de l'économie ;

- régionalisation de la culture, de l'éducation, des questions ;
- d'environnement, du marché du travail et des infrastructures ;
- réduction des inégalités entre les régions du monde ;
- lutte contre la marginalisation de groupes de population et de sociétés, lutte contre la fragmentation en ethnies et en petits Etats.

Il ressort donc de l'examen des missions dévolues à la recherche actuelle plusieurs dimensions : culturelle, coopération internationale, sociale, économique, démocratique et développementale. Ce sont les deux derniers aspects qui nous intéressent ici. Démocratie et développement sont intimement liés. Martin Kalulambi soutient l'hypothèse que le besoin de mettre en place et de renforcer les institutions démocratiques ne fait pas concurrence à celui du développement, y compris dans sa version durable. L'un retro-alimente l'autre, et vice-versa. D'une part, parce que la démocratie est une méthode plus qu'une fin qui permet à la société qui l'adopte de délibérer sur des meilleures solutions qui organisent la vie de tous pour que chacun puisse s'épanouir dans la liberté la plus grande. D'autre part, parce que le développement, imaginé comme une construction collective, appelle à l'amélioration du bien être, tant à l'échelle de l'individu qu'à celle de la société.

L'interaction entre démocratie et développement est aussi mise en relief par Boutros-Ghali (2000:5) qui affirme que pour se consolider, la démocratie politique doit trouver son prolongement dans des mesures économiques et sociales qui favorisent le développement, de même que toute stratégie de développement a besoin, pour être mise en œuvre, d'être validée et renforcée par la participation démocratique (Assogba 1995, Solomon 2006). Etant donné que cet essai porte sur le secteur public, c'est donc la faisabilité de l'Etat de développement démocratique par la redynamisation du secteur public de la recherche scientifique et technique qu'il est question de démontrer dans cette réflexion.

Mkandawire a défini un Etat de développement comme celui dont les bases idéologiques sont développementales et qui essaie de déployer sérieusement ses ressources administratives et politiques vers des tâches de développement économique (2001:2).

Un Etat de développement démocratique est donc un Etat non patriarcal, composé d'un ensemble d'institutions de représentation et d'exécution qui répondent aux demandes de sécurité matérielle, économique, culturelle et morale de la population tout en faisant participer celle-ci à la gestion du pays. C'est un Etat dont les institutions se proposent d'atteindre les objectifs de développement

économique et de changement social par une activité extractive, régulatrice et allocative qui prennent en charge les exigences démocratiques de liberté, de justice, de réduction des inégalités de sexes et de leur accès équitable aux ressources matérielles, financières et foncières (Tshibwabwa 2006). Plusieurs auteurs (Amuwo 2006 ; Evans 1995 ; Chibber 2002) sont d'accord pour reconnaître qu'un Etat de développement démocratique est caractérisé par deux traits majeurs : la capacité et l'autonomie.

La question qui se pose à ce niveau est de savoir maintenant si la recherche scientifique et technique peut être un instrument de construction d'un Etat de développement démocratique. La réponse à cette question est fonction de la nature et du potentiel novateur de la recherche scientifique et technique.

La recherche peut être en effet définie comme un effort systématique de compréhension provoquée par un problème (souvent posé sous forme d'un problème, mais pas toujours) dont on a pris conscience et dont la résolution peut contribuer au développement socioculturel, politique, économique et scientifique de l'humanité. Cette définition nous enseigne donc que le problème est au cœur de la recherche. De Ketele et Roegiers (1996:91) définissent la recherche comme un processus systématiquement et intentionnellement orienté et ajusté en vue d'innover ou d'augmenter la connaissance dans un domaine donné. La recherche peut culminer dans la production des connaissances scientifiques ou techniques.

La connaissance technique, nous dit Georges Gurvitch (1968:123 ; Duvignaud 1979 ; Grawitz 2001 ; Verhaegen 1974 ; Colleyn 1981, Alpe et al. 2005 et Lalande 1998), est celle de toutes les manifestations efficaces, artificielles et subalternes, mais ayant tendance à se rendre indépendantes et à se valoriser comme telles les manipulations délimitées, transmissibles et novatrices, dont le savoir est inspiré par le désir de dominer les mondes de la nature, de l'humain et de la société, afin de produire, de détruire, de sauvegarder, d'organiser, de planifier, de communiquer et de diffuser.

L'idée de progrès attachée à la recherche scientifique n'est pas une invention moderne. Analysant la pensée d'Auguste Comte, Raymond Aron (1967:80) rapporte que ce fondateur de la sociologie fut fortement acquis à l'idée d'une réforme sociale par la science. A partir du moment où les hommes pensent scientifiquement, dit Comte, l'activité majeure des collectivités cesse d'être la guerre des hommes les uns contre les autres, mais devient la lutte des hommes avec la nature, ou encore l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Comte tire donc de

cette analyse de la société dans laquelle il vivait la conclusion que la réforme sociale a pour condition fondamentale une réforme intellectuelle.

Donc, en tant que savant et réformateur, Comte estimait que la sociologie avait pour fonction de résoudre la crise du monde moderne, c'est-à-dire de fournir le système d'idées scientifiques qui présidera à la réorganisation sociale. L'utilité de la recherche sociologique, ou des recherches menées en sciences sociales en général, a été récemment démontrée par certains chercheurs qui soutiennent que les sciences sociales sont pertinentes pour la reconstruction et la réinterprétation de l'Afrique (Matshedisho 2005:1 ; Abe 2005). Ce qui est vrai pour les sciences sociales l'est également pour les sciences de la nature et pour la recherche technique.

Chaque semaine, chaque mois, chaque jour qui passe, apporte leurs moissons de découvertes scientifiques. Ces découvertes ont une action directe et rapide sur notre vie personnelle et quotidienne ; c'est la science expérimentale qui a permis d'élever de 25 à 70 ans la vie moyenne des hommes ; on compte sur elle pour diminuer les souffrances, supprimer les maladies, réduire les infirmités. On est conscient que ce sont ces mêmes découvertes qui, par la voie du progrès technique, c'est-à-dire d'une meilleure adaptation au réel des méthodes de production, élèvent notre niveau de vie, améliorent notre genre de vie, et permettent à l'homme moyen de se rapprocher du plein emploi de ses facultés (Fourastié 1972:11).

Il faut compléter Fourastié en disant que c'est aussi sur la recherche scientifique qu'on compte pour mieux comprendre les faits des structures et mettre en place des institutions susceptibles d'appliquer les principes de gouvernance démocratique, mais aussi pour mieux comprendre les milliers d'acteurs individuels et institutionnels qui opèrent dans un monde qui se globalise de plus en plus ainsi que sur leurs logiques et agendas déclarés et/ou cachés, pour élaborer des politiques publiques adéquates et prendre des décisions appropriées.

Si donc la recherche scientifique et technique a pour mission de résoudre les problèmes de société, par la production et l'accroissement des biens et services d'une part, par une mise en route des connaissances destinées à mieux conduire les institutions et régenter l'action des animateurs de ces institutions pour une gouvernance rationnelle d'autre part, il va de soi que toutes les disciplines scientifiques, des mathématiques à la préhistoire, de l'astronomie à la sociologie et de la mécanique des fluides à la physiologie des articulations mentales, peuvent, grâce aux résultats novateurs de leurs investigations,

contribuer à l'émergence d'un développement démocratique, c'est-à-dire d'un développement inclusif où des larges pans de la société bénéficient des bienfaits du développement.

Cependant, c'est de la recherche scientifique initiée par les africains eux-mêmes, avec les termes de recherche, les objectifs, les méthodologies et les problématiques conçues en fonction des besoins des populations africaines que dépend en réalité un réel développement démocratique. Aujourd'hui, il ne fait l'ombre de doute que les récentes élections générales organisées en 2006 en RDC et sur lesquelles toute la population avait fondé son espoir pour un renouveau démocratique et développemental, ont été un échec.

La RDC post-élection n'est aujourd'hui ni un Etat démocratique, ni un Etat qui s'installe sur la voie du développement. La démocratie des urnes ne s'accompagne pas d'une gouvernance politique et économique démocratique. Par contre, la « légitimité des urnes », du reste contestée, acquise par le parti au pouvoir et ses coalisés, a donné, à une certaine classe politique le vent en poupe et une heureuse opportunité de museler la presse, de déstabiliser l'opposition constitutionnelle, de semer la terreur dans la ville de Kinshasa et à l'intérieur du pays et de restreindre les zones de liberté d'expression de la population. L'après élections se révèle donc être égal à l'avant élections ; les pratiques de prédation tant décriées se sont multipliées et sont mêmes en train de devenir des faits banals.

L'on ne pouvait en effet s'attendre à mieux que ça. Les grandes lignes de l'architecture politique et juridique qui a régi la période de transition post-conflit, tout comme la 3<sup>e</sup> République naissante n'est pas l'œuvre de l'intelligentsia congolaise. L'accord global et inclusif (2002) qui a sanctionné la fin officielle de la guerre et avant lui, l'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka signé en 1999 sont les produits de réflexion menée par la République Sud Africaine, les USA, la France, la Belgique... et mis à la disposition de la classe politique congolaise. Ce sont les produits d'un « savoir machiavélique » sous-tendu par des calculs hégémoniques dont la finalité est avant tout de s'assurer le contrôle économique de la RDC qui est à la fois un pays potentiellement très riche, mais aussi un marché de plus de 60 millions d'habitants.

Les politiciens qui ont participé au dialogue inter-congolais tenu en Afrique du Sud et d'où est sorti l'Accord dit Global et Inclusif n'oublieront certes jamais comment leur marge de manœuvre était limitée devant des injonctions venant des autorités sud-africaines et occidentales et devant des formules politiques de construction des institutions de la transition leur imposées par des mains visibles et

facilement identifiables. La formule dite 1+4, c'est-à-dire un Président et quatre Vice-présidents n'est pas l'œuvre des congolais.<sup>4</sup>

Normalement, tous les textes juridiques qui régissent la RDC auraient dû faire l'objet d'une investigation scientifique menée par des chercheurs appartenant à plusieurs disciplines, investigation ayant pour but d'identifier d'abord les besoins ou préoccupations politiques, économiques et sociaux de la population et de la classe politique elle-même, à l'abri de toutes interférences politiciennes. Toutes les grandes options contenues dans la Constitution de la 3e République devaient normalement faire l'objet d'une enquête participative menée par des chercheurs et impliquant à grande échelle les populations du pays pour recueillir leur point de vue sur la question du découpage territorial, de la décentralisation, du régime politique, de la démocratie, de l'Etat de droit, etc. à la manière de l'enquête participative menée pour élaborer le DSRP.

Ce sont les résultats de ce genre de recherches menées froidement par des chercheurs désintéressés qui auraient pu servir à élaborer des politiques publiques, des programmes de développement et même la Constitution elle-même. Contrairement à ce que l'on croit, la population congolaise a, dans la mesure du possible, une certaine maturité politique, elle peut s'exprimer sur des matières que l'on croit souvent techniques avec beaucoup de lucidité et offrir aux détenteurs des charges politiques, par le biais des chercheurs, ses positions et ses vues sur la manière d'organiser l'Etat, le territoire, l'économie provinciale, ... en rapport avec ses propres préoccupations.

L'enquête réalisée par Léon de Saint Moulin avec une équipe d'assistants de l'Université de Kinshasa a été révélatrice du paradoxe qui existe entre ce que les populations pensent de la démocratie et de l'Etat de droit, et les idées que se font les dirigeants de leur propre démocratie déconnectée des besoins réels de la population. En effet, cette enquête organisée dans le but de connaître la perception de la démocratie par la population du Congo a démontré que la démocratie que la population congolaise désire est une démocratie inculturée, c'est-à-dire pensée en fonction de ses intérêts et de sa promotion (De Saint Moulin et al. 2003:117).

D'après les enquêteurs, beaucoup ont explicitement dénoncé l'aliénation que pourrait constituer une démocratie imposée de l'extérieur et garantissant les droits des étrangers sans se préoccuper d'assurer une satisfaction suffisante des besoins de la population. Conformément à la culture africaine donc, il y a dans la perception de la démocratie en RDC une forte dimension sociale. Plus que de droits

individuels, c'est de la promotion collective que l'opinion publique congolaise est majoritairement préoccupée. Cela, dit la population, nous semble avoir été souvent minimisé.

Godwin Murunga (2005:9 ; Shivji 2005 ; Yapi-Diahou 2005) constate à ce sujet que dans la plupart des pays africains, des élites politiques sont historiquement déconnectées des préoccupations des masses, orientant le débat autour de la légitimité politique. En Afrique dit-il encore, le leadership politique a estimé qu'il était nécessaire de s'appuyer sur les connaissances, les experts et les consultants occidentaux en matière de recherche, de conception et de mise en œuvre des politiques nationales visant à sortir les masses populaires de la situation lamentable dans laquelle elles se trouvent. Ce faisant, ces élites réduisent leurs stratégies de développement à l'échec, précisément parce que ces politiques ne reflètent pas les priorités de ceux qui sont « développés ». Par ailleurs, les élites refusent de reconnaître le rôle des masses dans l'identification et l'expression claire de leurs priorités.

Et pourtant, l'importance de la recherche scientifique est justement de mettre ce genre des connaissances issues d'un processus participatif populaire au service du pouvoir organisateur, c'est-à-dire l'Etat. Les universités d'Etat et leurs centres de recherches déjà existants mais abandonnés ont reçu une mission qui s'inscrit dans cette logique. La fonction essentielle de l'université africaine, précisait déjà Verhaegen (1978:88), parce qu'irremplaçable et absolument nécessaire pour l'ensemble de la société, est de produire cette catégorie d'universitaires que l'on peut appeler les savants, les hommes de science, les intellectuels d'intellectuels. Car ces universitaires seront non seulement des producteurs d'intellectuels, mais à travers ces derniers des producteurs de la société dont ils penseront et organiseront les structures et le devenir historique comme les encyclopédistes français le firent confusément à la fin de l'Ancien régime, comme les libéraux et les utilitaristes anglais furent les producteurs relativement conscients du système capitaliste libéral au XIXe siècle, comme les marxistes enfin de manière délibérée et consciente donnèrent leur forme aux systèmes socialistes du XXe siècle.

Ceci suppose également que la recherche scientifique et technique soit « démocratisée » et « décentralisée », c'est-à-dire accessible à la majorité de la population qui doit de ce fait faire de la culture scientifique un référent dans l'orientation de ses actions à court, moyen et long terme. Ceci suppose également que les individus puissent développer des « rapports d'intellectualité » dans leurs relations réci-

proques d'une part, et dans leurs relations avec les choses ou les institutions d'autre part. Développer des rapports d'intellectualité c'est placer au cœur des transactions humaines, politiques, économiques, sociales et culturelles les principes d'objectivité, de partialité, de respect de la loi et de justice. C'est également faire de la raison un impératif catégorique dans la gestion des affaires publiques, dans le choix des détenteurs des charges politiques ou économiques, dans la nomination des Recteurs des universités ou des Directeurs généraux des instituts supérieurs, dans la promotion des femmes et hommes en tenant compte des compétences et des mérites, etc.

Et pourtant, la démocratisation de la recherche suppose la démocratisation de l'éducation et de l'Université elle-même, ou des Centres de recherches scientifiques ou techniques et leur rapprochement de la population pour que tout le monde ait la chance d'accéder au savoir et apprenne comment on arrive à produire des connaissances scientifiques ou techniques. Etant donné les jeux et enjeux dont la recherche scientifique et technique est l'objet en cette période de mondialisation où la domination des puissances du Nord passe par cet outil, un tel projet n'est aujourd'hui réalisable que par les pouvoirs publics qui sont plus que jamais appelés à réformer le secteur public de la recherche.

### **Alternatives pour une refondation du secteur public de la recherche en RDC**

Le Pacte de modernisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo (PADEM) élaboré en 2004 pourrait s'inscrire dans la logique de la redynamisation du secteur public de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU), mais pas tellement de la recherche scientifique et technique. Le Pacte est en effet un partenariat évolutif élaboré par le gouvernement de transition postconflit (2003-2006) et impliquant le gouvernement lui-même, les secteurs économiques public et privé, les parents, les collectivités locales en vue d'impulser un processus de transformation en profondeur de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur l'instauration d'un nouveau « consensus social » afin d'aider les établissements d'enseignement supérieur à répondre aux besoins du développement humain durable. Il dénote une volonté politique parce qu'il s'agit de l'expression d'une volonté politique nouvelle pour une réforme globale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU), il sollicite de l'Etat et des autres partenaires une meilleure prise en charge financière de l'ESU, tant de nouvelles structures que des ressources humaines pour un

fonctionnement normal d'une institution dont le rôle dans le développement du pays n'est plus à démontrer (Amuri 2004:62).

Le PADEM propose un plan d'action ambitieux qui s'articule autour des actions suivantes :

- le renforcement des capacités humaines ;
- le renforcement des capacités légales et réglementaires par la révision des textes juridiques ;
- l'appui institutionnel ;
- la bonne gouvernance ;
- l'amélioration des conditions de vie de l'étudiant ;
- l'amélioration de la Carte Universitaire ;
- le genre ;
- le recours à d'autres sources de financement en appui à l'action gouvernementale.

Mais comme il se veut un plan global (en réalité il ne l'est pas parce qu'il a oublié de réformer la plus grande des missions dévolues à la recherche, à savoir la recherche scientifique et technique), il propose aussi une mise en œuvre de la réforme qui concerne les filières et programmes d'études, la sanction des études (diplômes et titres légaux), l'encadrement du corps scientifique, le statut du personnel de l'ESU et les libertés académiques.

Le PADEM qui est, il faut le reconnaître un Pacte bien réfléchi et conçu, apparaît néanmoins comme un plan de réforme de l'enseignement supérieur et universitaire seulement, il ignore et évacue de son champ la prise en charge de la recherche scientifique et technique qui a été tout simplement laissée sur les marges. Cette marginalisation de la recherche est perceptible à travers l'organisation même du système d'enseignement qui est proposé et qui se présente comme suit :

- le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, autorité de tutelle ;
- le Conseil Académique Supérieur ;
- les Académies Provinciales ;
- les Universités, les Instituts Supérieurs Pédagogiques, les Instituts Supérieurs Techniques, les Ecoles de Formation aux Arts et Métiers ainsi que les Centres de Recherches.

Deux structures nouvellement créées par le PADEM et qui auraient pu jouer un rôle très important dans la redynamisation de la recherche, méritent d'être mises en relief ici : il s'agit du Conseil Académique Supérieur qui est proposé pour remplacer à notre avis l'actuel Conseil des Universités, et les Académiques Provinciales. D'après le PADEM, le Conseil Académique Supérieur est un organe consultatif d'harmonisation et de coordination auprès du Ministre de l'ESU. Il est une instance :

- d'évaluation des mesures académiques et d'autres relatives à son objet ;
- d'harmonisation des principes académiques et d'autres relatives à son objet ;
- d'études en vue de propositions, en particulier de ce qui concerne la planification du développement et de l'extension de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par des nouvelles créations Universitaires et l'essaimage de Facultés, de Sections et Départements d'études et de recherche à travers le pays ;
- d'examen des dossiers pour les avis à donner au sujet des demandes d'agrément des initiatives privées de création et du suivi d'Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Le Conseil Académique Supérieur est présidé par le Ministre de l'ESU. Il comprend les Chanceliers et les Vice-chanceliers ; et les partenaires éducatifs.

Quant aux académies provinciales, elles sont des organes de supervision et de contrôle des établissements publics et privés de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ainsi que d'autres centres de recherches universitaires situés dans les provinces. A ces académies incombe la responsabilité générale de fonctionnement académique des établissements du ressort, de leur fonctionnement financier et administratif. Elles vont jouer le rôle d'interface entre le Ministère et les différents établissements en provinces.

A ce titre, la réforme propose que chaque académie puisse comporter au moins les études de base suivantes : un établissement du domaine médical, un établissement du domaine technologique, un établissement du domaine artistique, un établissement du domaine des Arts et Métiers, un établissement du domaine commercial et de gestion et un établissement du domaine du développement rural et du développement urbain.

L'idée à la base de la création de ces académies nous semble être celle de la décentralisation, c'est-à-dire de la création en provinces de certains établissements qu'on ne trouve que dans la capitale, Kinshasa, pour offrir aux étudiants des entités décentralisées des services éducatifs de proximité.

Mais comme nous l'avons dit dans les lignes ci-dessus, la réforme proposée par le PADEM ne s'est limitée qu'à l'enseignement ; or que vaut un enseignement qui n'est pas alimenté et ressourcé par la recherche ? Que vaut un même enseignement technique ou scientifique dispensé pendant plusieurs années, plusieurs décennies comme c'est le cas aujourd'hui, surtout en cette période de mondialisation où la compétitivité exige des innovations incessantes qui ne sont rendues possibles que par la recherche scientifique et technologique ? Que vaut une multiplication d'académies provinciales et d'universités à travers le pays si celles-ci ne deviennent que des gestionnaires d'un savoir établi, des réceptacles d'une techno-science de routine et des fournisseurs d'un service éducatif non innovant ?

Le Plan d'action du premier Gouvernement de la 3<sup>e</sup> République issue des élections organisées l'an dernier et publié en mars 2007, ne considère pas non plus la recherche scientifique comme une priorité. L'analyse de ce plan d'action montre que la recherche scientifique et technologique ne figure même pas sur la liste des quinze engagements de la législature. Ces engagements qui constituent en fait le programme du Gouvernement pour toute la durée de la législature (2007-2011) sont notamment : les infrastructures (transports), l'énergie, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la santé, la défense, la police, la justice, la transparence, la gestion des finances publiques, les forêts, les mines et hydrocarbures, la réforme de l'administration publique, la décentralisation et gouvernance locale et le climat d'investissement et la réforme des entreprises publiques.

L'engagement n° 3 consacré à l'éducation ne fait même pas mention de la recherche scientifique et technique. Il fait le diagnostic de ce secteur en déplorant le taux de scolarisation jugé très faible (64 % en 2002 pour le primaire et 29 % pour le secondaire) et impute ce déficit aux faibles rémunérations des parents. Et l'on sait par expérience que quand les gouvernements déclarent qu'ils réforment l'éducation, c'est généralement la composante enseignement qui est mise en relief, même si au point de chute de cette réforme l'on finit par se rendre compte que l'enseignement lui-même n'a été réformé.

Cette orientation est perceptible à travers la plupart des réformes intervenues dans l'histoire de l'enseignement supérieur et universitaire,

en l'occurrence celles de 1971 et 1981. La table ronde de 1991 et le Forum des Etats Généraux de l'Education (EGE) de 1992 ont relevé les insuffisances de l'école congolaise, mais une fois encore, sans proposer des axes de réforme concrets du secteur de la recherche scientifique et technique. Néanmoins, les Assises de la Conférence Nationale Souveraine (1991-1992) et en particulier l'Atelier national sur l'évaluation du système éducatif et de l'Examen d'Etat (décembre 2001-janvier 2002) ont eu le mérite non seulement de poser le diagnostic sur le système éducatif, mais surtout de prendre l'option qui considère l'Education et la Recherche Scientifique et Technologique comme priorités nationales. Mais les recommandations proposées par ces deux derniers forums n'ont jamais été appliquées.

La trajectoire qu'est en train de prendre l'action de ce gouvernement en qui la population avait placé beaucoup d'espoir montre déjà que la recherche scientifique et technique sera davantage marginalisée. D'après le gouvernement donc, son plan vise entre autres à consolider les secteurs porteurs de la croissance que sont (Plan d'action gouvernemental 2007:42-43) : les secteurs agricole, l'élevage et la pêche ; l'accroissement des revenus du monde rural ; la diversification des filières d'exportations agricoles ; le développement de la production animale ; le développement de la pêche ; la promotion du microcrédit et de la micro-entreprise ; le secteur forestier ; le secteur minier ; l'amélioration du climat d'affaires ; les entreprises publiques ; la micro-finance et l'intermédiation financière ; l'emploi et la formation professionnelle et la sécurité sociale.

La recherche scientifique et technique n'est donc pas considérée comme un secteur porteur de croissance par ce gouvernement qui ne comprend pas qu'on ne peut accroître la production agricole ou animale par exemple si on ne développe pas au préalable des activités de recherche dans le domaine de la zootéchnie ou de la pédologie ; qu'on ne peut diversifier les filières d'exportation agricole si on ne diversifie pas au préalable les recherches agricoles elles-mêmes par la mise en œuvre des nouveaux savoirs technologiques appropriés, etc.

Cette cécité intellectuelle exprime à la fois la perception que les dirigeants africains ont de la recherche, des chercheurs et de leurs savoirs et qui se matérialise par la relation souvent conflictuelle entre le savoir et le pouvoir d'une part ; d'autre part, elle traduit l'emprise autoritaire que les idées de la Banque mondiale et du FMI qui dévalorisent la recherche et l'éducation dans les pays du tiers monde, ont sur les intellectuels de ces pays et comment elles affectent leur manière de concevoir et d'orienter leurs politiques publiques. Cette

orientation extravertie des politiques publiques africaines, est encore aggravée, si l'on revient au cas de la RDC, par le fait que l'Etat lui-même issu des récentes élections est une entité construite par les mêmes forces de la globalisation (Tshibwabwa 2007) qui continuent à dicter à ses animateurs des réformes à opérer et à leur imposer une échelle des priorités entre ces réformes.

Au regard des idées développées dans cette réflexion et qui ont partie liée avec l'impact qu'exerce le processus de mondialisation sur le secteur public et l'incapacité de celui-ci à contribuer à la construction d'un Etat à la fois développemental et démocratique, voici quelques axes de réflexion que nous proposons aux détenteurs des charges politiques actuelles qui ne sont d'ailleurs qu'au début de leur législature, pour réformer le secteur public de la recherche scientifique et technique en partant des réalités propres à la RDC. Quatre axes principaux nous semblent utiles pour redonner à ce secteur une vitalité certaine : l'axe juridique, institutionnel ou structurel, humain et matériel.

### *La réforme juridique*

L'objectif de la réforme juridique est de décentraliser le secteur public de la recherche scientifique et technique pour favoriser la création des pôles locaux d'excellence en matière de recherche et permettre aux entités locales de devenir réellement des centres d'impulsion. Cet objectif s'inscrit dans le sillage de la mouvance actuelle de la nouvelle politique de décentralisation prévue et préconisée par les constituants de la 3<sup>e</sup> République.

En effet, malgré l'échec des politiques précédentes de décentralisation, l'actuelle constitution prévoit une nouvelle décentralisation territoriale dont le contenu sera bien fixé par la loi. En sus de ces compétences, les provinces en exercent d'autres concurremment avec le pouvoir central et se partagent les recettes nationales avec ce dernier respectivement à raison de 40 et de 60 pour cent

Nous ne nous inscrivons pas dans le cadre de la décentralisation « à la FMI », « à la OMC » ou encore « à la Banque mondiale » qui inscrit l'Etat dans la logique de fonctionnalité du marché. Il faut qu'il s'agisse d'une décentralisation territoriale dont la réussite est tributaire de la redynamisation du secteur public de la recherche qui doit permettre aux pouvoirs publics centraux (à travers le Ministère de la Recherche scientifique et technique) et aux pouvoirs locaux d'avoir la capacité et la possibilité de maîtriser et de contrôler les universités et les centres de recherches, et d'en faire des outils de développement financés par les fonds nationaux pour le développement national.

La décentralisation territoriale doit donc aller de pair avec celle de la recherche scientifique et technique. Il existe en effet une relation étroite entre le territoire, le développement local et l'innovation. Certaines innovations qui conduisent au développement ne sont possibles que si elles sont localisées ou territorialisées, c'est-à-dire conçues dans une logique qui met en interaction les acteurs locaux, les universités locales et la nature des territoires de chaque entité décentralisée. Certains auteurs tels que Piveteau admettent que le développement local émerge d'une construction de territoire, partagée par les acteurs locaux, qui conduit à le spécifier et, ce faisant, renforce sa compétitivité sur les marchés internationaux (Piveteau 2004:4-5 ; lire aussi Pecqueur 1993).

En effet, les recherches initiées à ce sujet ont permis de dégager plusieurs modèles de développement local en fonction de la forme des organisations productives territorialisées, des contextes socio-économiques qui les accueillent, de leur spécificité (Benko 1995). C'est ainsi qu'ont vu le jour des concepts tels que districts industriels, systèmes productifs localisés (SPL), milieux innovateurs. Toutes ces analyses renouvellent les conceptions du développement économique en faisant du niveau « local », conçu par Pecqueur comme une entente performante et construite entre les petites entreprises et leur territoire, le lieu et la condition d'émergence possible de nouvelles dynamiques de croissance.

En centralisant le secteur public de la recherche, l'on étouffe l'émergence de ces types de dynamiques dans des entités locales qui ont la possibilité de les voir naître, l'on sacrifie des spécificités locales émancipatrices au profit d'une centralisation scientifique improductive et nocive.

La décentralisation du secteur de la recherche trouve ensuite sa légitimité dans la nature même de certaines matières dévolues par la constitution aux provinces. C'est la première fois que le pouvoir central abandonne ce genre de pouvoirs aux entités décentralisées dans l'histoire politique du pays. Au rang de ces matières déterminées par l'article 204 de la nouvelle Constitution figurent, à titre exemplatif, l'élaboration des programmes agricoles et forestiers et leur exécution conformément aux normes du planning national, l'élaboration des programmes d'assainissement et de campagne de lutte contre les maladies endémo-épidémiques conformément au planning national, l'élaboration des programmes miniers, minéralogiques, industriels, énergétiques d'intérêt provincial et leur exécution conformément aux normes générales du planning national.

Nous pensons que les universités locales et les centres de recherches publics locaux doivent être mis à contribution pour l'élaboration des programmes miniers, forestiers, agricoles et sanitaires ci-dessus des entités provinciales décentralisées. La décentralisation territoriale deviendra un vain mot si elle ne s'accompagne pas de la décentralisation de la recherche. C'est pourquoi la loi sur la décentralisation que les députés et les sénateurs sont appelés à élaborer doit également accorder aux provinces des larges pouvoirs dans le domaine de la recherche scientifique et technique.

Etant donné que presque toutes les provinces ont des ressources minières et forestières (*Guide de l'investisseur* 2003), l'Etat doit non seulement multiplier le nombre de provinces comme il l'a fait, mais créer aussi des universités et centres de recherches locaux à vocation minière, forestière, agricole... qui devront mener des investigations scientifiques dans ces secteurs, essayer de connaître les potentialités réelles de ces entités en ressources naturelles et aider les pouvoirs publics locaux à mieux élaborer des programmes et des politiques de développement rationnels. Nul n'ignore que pour le moment, ce travail de prospection des matières premières est fait par les sociétés multinationales et les experts occidentaux souvent couverts par la classe politique.

La grande conséquence, c'est que, faute de mener des recherches dans ce domaine, ni l'Etat congolais, encore moins l'élite politique et intellectuelle ne connaissent la teneur réelle de nos ressources naturelles qui constituent pour les globalisateurs un secret et une chasse gardée. Il y a seulement quelques quatre ou cinq ans que l'élite intellectuelle a été informée de l'existence des ressources pétrolières sur les deux tiers de l'ensemble du territoire, alors que le Département d'Etat américain et certaines chancelleries occidentales disposaient de ces renseignements depuis 1985. Si cette carte secrète de la RDC n'était pas révélée par certaines personnes indiscrettes et curieuses, nul ne saurait que la RDC est aujourd'hui un potentiel producteur de pétrole dont elle héberge d'énormes quantités de barils. Comment peut-on se développer si on n'a pas ce genre d'information que seule la recherche scientifique et technique est capable de fournir à une société ?

### **Réforme institutionnelle**

La création d'un Ministère de la recherche scientifique et technique ou technologique au sein de l'appareil gouvernemental est d'une nécessité capitale. Dans certaines équipes gouvernementales passées, l'on a eu à créer, pour des raisons clientélistes destinées à distribuer des postes

aux politiciens en détresse et à la recherche d'emplois pour survivre (Bayart 1989), un Ministère de la recherche scientifique. C'est le cas de celui qui a été créé pendant la période de la transition post-conflit qui vient de s'achever.

Il ne s'agit pas ici de ce genre de ministère sans fonction ni ressources budgétaires et qualifié souvent par les ministres qui l'animent d'improductifs (au sens où il n'offre pas, comme les finances ou l'économie, des occasions de prédation). Le Ministère de la recherche scientifique et technique que nous proposons est celui qui doit occuper dans l'architecture gouvernementale une position centrale qui puisse en faire un outil d'innovations dans les autres secteurs. Pour qu'il soit fonctionnel et remplisse sa mission, au moins 25 pour cent du budget national doivent lui être consacrés.

Le Ministère de la recherche scientifique et technique doit être représenté, dans le cadre de la décentralisation, par des ministères provinciaux de la recherche scientifique et technique. En effet, d'après la nouvelle Constitution, les institutions provinciales sont les assemblées provinciales et les gouvernements provinciaux (article 195). Le Gouvernement provincial est composé d'un Gouverneur, d'un Vice-gouverneur et des ministres provinciaux (article 198). Le même article stipule aussi que le nombre de ministres provinciaux ne peut dépasser 10.

Etant donné les larges pouvoirs accordés aux ministres provinciaux à travers cette décentralisation qui a tout l'air d'un fédéralisme à peine voilé, il est important que chaque province puisse disposer d'un ministère de la recherche scientifique et technique et que sur les 40 pour cent des recettes que les provinces sont désormais habilitées à retenir à la source, 5 pour cent soient de celles-ci soient affectées à ce ministère.

L'Etat ne peut pas dire qu'il ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour le faire parce que, d'après les rapports de l'ONU (2001 ; 2002 et 2003) consacrés aux pillages des ressources naturelles de la RDC, cinq milliards de dollars américains ont été détournés par les acteurs impliqués dans ces pillages en l'espace de trois ans seulement. Encore que ce montant n'est qu'approximatif. Si l'on divise ce chiffre par 3, l'on obtient 1,6 milliard Ceci veut dire que la RDC a la capacité de mobiliser au moins deux milliards de recettes par an, alors qu'aujourd'hui le budget national est d'à peine 600 millions de dollars américains.

D'après certaines sources qui ont requis l'anonymat pour des raisons de sécurité, le commerce illicite des minerais effectué pendant la période de transition postconflit (2003-2006) par une certaine classe politico-

économique connectée à des réseaux mafieux internationaux contrôlés par la haute finance internationale tout aussi criminelle, aurait rapporté 15 milliards de dollars qui ont échappé au trésor public. Si l'on divise ce chiffre par 3, l'on obtient un chiffre annuel de 5 milliards de dollars. Ceci veut dire que l'Etat congolais est capable de se constituer un budget national de 5 milliards.

Ces chiffres peuvent être revus à la hausse si les pouvoirs publics font de la gouvernance démocratique leur cheval de bataille, tant ce pays dispose réellement d'énormes ressources. Malgré ces pillages qui, à long terme, peuvent déboucher sur l'épuisement des ressources minières non renouvelables, le pays demeure encore un scandale géologique. C'est ce que révèle encore un livre récent consacré à sa géopolitique et publié par Marie-France Cros et François Misser (2006:15-18). D'après ces auteurs, la RDC dispose toujours de la plupart des ressources minières que l'on connaisse : cuivre, cobalt, zinc, diamant, or, manganèse, étain, cassitérite, ... Mais ce qui est encore plus important c'est la teneur des gisements de ces minerais qui est très élevée et qui fait de ce pays un réservoir de ces matières premières par rapport aux autres pays producteurs. Dans leur livraison où ils qualifient la RDC de château d'eau de l'Afrique, ils montrent qu'à lui seul, le Congo représente la moitié de toutes les eaux africaines déversées dans l'Atlantique.

Néanmoins, la capacité financière des entités décentralisées est déjà réduite du fait que leurs ressources naturelles sont placées sous le contrôle des sociétés multinationales largement favorisées par les Codes minier et forestier dont les clauses ont privatisé les terres, les ressources naturelles des entités territoriales décentralisées, bref leurs patrimoines. Le Code minier n'a pas seulement privatisé les patrimoines national et local, il a également privatisé la prospection minière, c'est-à-dire en réalité la recherche minière qui est aussi sous le contrôle des sociétés multinationales qui ont acquis des nombreux permis de recherche.

En effet, le chapitre III du Code Minier (2002:5) annonce le principe de la liberté d'accès à la prospection minière sur toute l'étendue du territoire national. Le prospecteur acquiert la propriété des échantillons qu'il prélève avec l'obligation de déposer une description indiquant le nombre, le volume et le poids de chaque échantillon. Il dépose également un échantillon, pour tout échantillon prélevé, à la Direction de géologie. C'est le permis de recherche qui confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer à l'intérieur du périmètre sur lequel il est établi et pour la durée de sa validité, les travaux de recherche des sub-

stances minérales classées en mines pour lequel il est accordé, ainsi que des substances associées en cas d'extension du Permis à ces substances.

Le Permis de recherche confère également à son titulaire le droit d'obtenir un Permis d'exploitation pour tout ou partie des substances minérales qui font l'objet du Permis de recherche et des substances associées, en cas de découverte d'un gisement économiquement exploitable. Le Permis de recherche a une durée de :

- quatre ans renouvelable deux fois pour une période de deux ans à chaque renouvellement pour les pierres précieuses ;
- de cinq ans renouvelable deux fois pour une durée de cinq ans à chaque renouvellement pour les autres substances minérales (*Guide de l'investisseur* 2003:38).

Au lieu de libéraliser la recherche minière, dont la conséquence est l'acquisition, par les sociétés multinationales des connaissances sur les potentialités naturelles de la RDC qui leur permettent en outre de concevoir des technologies appropriées et d'en garder le secret d'invention pour contraindre finalement le gouvernement congolais à faire appel plus tard à leur expertise pour exploiter les richesses minières, tout en leur conférant toujours une avance technologique dans ce domaine, l'Etat gagnerait à ne pas délivrer des permis de recherche aux forces de la mondialisation hégémonique et à responsabiliser les facultés de polytechnique des universités où l'on trouve des départements de géologie et des mines ou encore les instituts supérieurs techniques, dans les travaux de recherche des substances minérales.

L'avantage d'une telle démarche, qui est valable même pour d'autres Etats africains ayant fait des réformes minières libérales imposées allant dans le sens de celles de la RDC (Campbell 2005) est évident : les pouvoirs publics vont accumuler des connaissances sur la configuration géologique de la RDC, sur ses véritables ressources naturelles que l'on continue à découvrir encore et éventuellement amener les centres de recherche et les universités à imaginer des innovations technologiques pour les exploiter sans nécessairement recourir à une aide occidentale technique souvent mal intentionnée et asymétrique.

C'est donc en valorisant le secteur public de la recherche, tant au niveau central que local, et en lui donnant des moyens financiers suffisants, que le secteur privé et la société civile dans sa diversité, peuvent trouver en lui un partenaire crédible, capable de lui fournir des produits finis compétents (entendez ici des étudiants formés dans les universités) pouvant être utilisés dans les différents domaines, mais

aussi une colline réellement inspirée dont les savoirs innovants conçus dans tous les domaines, peuvent enfin développer les sociétés africaines et par là même, les démocratiser.

Il est d'ailleurs regrettable aujourd'hui que le secteur informel de l'économie, essentiellement dominé par les femmes, ou tout simplement ce qu'on qualifie d'économie féminine aujourd'hui, dont les indices montrent qu'elle est capable de lutter contre la pauvreté des ménages et la féminisation de la pauvreté, ne soit pas prise en charge par la recherche scientifique et technique. Cette économie qui représente aujourd'hui à peu près 80 pour cent des activités économiques de la RDC (PNUD/RDC:2000) est envahie par des femmes congolaises coura-geuses qui ont même réussi à sortir des sentiers ordinaires, en créant des activités qui relèvent de l'industrie artisanale grâce à laquelle elles fabriquent certains produits manufacturés souvent importés, mais de meilleure qualité et accessibles à toutes les bourses dans une société où la société civile et l'Etat lui-même fonctionnant sous le modèle informel, se battent pour survivre (Tshibwabwa 2004).

La production de ces produits fabriqués à l'aide d'une connaissance technologique traditionnelle mais endogène, diffusée par les églises (et en particulier l'église catholique) et les ONG dites féminines, peut être améliorée et ramenée à une large échelle de manière industrielle. La RDC qui n'a plus d'industries locales de fabrication des produits manufacturés depuis les pillages de 1991 et 1993 suscités par le régime de Mobutu et perpétrés par les militaires, suivis par la population, et qui ont eu pour conséquence la destruction de toutes les unités de production, ainsi que la fuite massive des investisseurs sérieux et de leurs capitaux, peut solliciter l'expertise des chercheurs pour étudier cette nouvelle forme d'économie féminine et en faire une source d'acquisition d'une industrie manufacturière locale.

Les différents instituts supérieurs techniques disséminés à travers le pays, ne manquent pas des ressources humaines encore moins d'expertise pour mettre en route des technologies pour renforcer cette économie féminine dont l'apport aux économies domestiques et même au PIB ne fait plus l'objet de doute. Mais l'abandon par les pouvoirs publics de ce personnel technique qualifié qui preste aujourd'hui dans des centres de recherche dits techniques, mais sans matériels techniques, est encouragé par les forces mondialisatrices, elles-mêmes encouragées et à la limite entêtées par les régimes africains et leurs personnels politiques.

La dynamique de crise économique montre d'ailleurs que l'imagination créatrice n'est pas l'apanage des seuls universitaires,

surtout dans les secteurs tels que l'électronique, la mécanique, la télécommunication, les nouvelles technologies de l'information et de la communication suffisamment maîtrisées par des jeunes congolais et mêmes africains dont certains n'ont jamais été à l'école. Nul n'ignore que les rues de Kinshasa sont pleines de jeunes garçons qui vendent, à la criée, des antennes de télévision qu'elles fabriquent eux-mêmes chaque jour à un prix inférieur à celui des antennes dites importées, mais dont l'efficacité et le rendement techniques sont les mêmes que ceux des antennes venues de l'occident.

Plus de 90 pour cent de la population congolaise recourent aux produits de ces jeunes gens dont quelques uns que nous avons interrogés déplorent le manque d'intérêt que l'Etat porte à leur créativité. Ils ne cessent pas de confirmer que si les pouvoirs publics mettent à leur disposition des matières premières en quantité industrielle, ils sont capables de fabriquer des centaines des milliers d'antennes et d'installer des industries locales capables de concurrencer celles qui importent les mêmes produits et de les contraindre à baisser leurs prix. Mais les matières dont ces jeunes sans emplois ont besoin pour leurs activités, sont exploitées illégalement à l'Est du pays par des sociétés multinationales qui s'en servent pour fabriquer les mêmes produits qu'elles revendent ensuite aux africains à des prix exorbitants. Par ailleurs, les pouvoirs publics si souvent interpellés par ces jeunes garçons chaque fois qu'ils ont l'occasion d'être médiatisés, c'est en l'occurrence le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique qu'il faut créer et responsabiliser conformément aux idées avancées dans ce papier.

Au-delà de cette mission spécifique qu'a le Ministère de la recherche scientifique et technique et ses représentations décentralisées de veiller sur le bon fonctionnement des universités et centres de recherches, nous pensons qu'il faut lui adjoindre d'autres tâches analogues complémentaires tout aussi importantes. C'est notamment celle de superviser et coordonner tous les bureaux d'études qu'on trouve dans certains ministères qui ne relèvent pas de sa compétence (comme les ministères des finances, des mines, des PME, de la culture...) mais qui ont été créés pour être des centres fournisseurs d'idées et de réflexions à caractère scientifique visant à aider les responsables de ces ministères respectifs à mieux conduire l'action ministérielle.

Cette supervision a pour but de voir si réellement ces services sont fonctionnels, et l'on pourrait en cas d'observation des défaillances comme c'est le cas aujourd'hui, faire de sorte que les budgets de ces services puissent émarger du Ministère de la recherche scientifique et

technique. Pour avoir été moi-même Chargé d'études au Ministère de l'économie, des finances et du budget entre 2001 et 2002, il ne fait l'ombre de doute que cette innovation peut être salutaire dans la mesure où elle peut faire de ces bureaux souvent négligés, des sources réelles de réflexion et des boîtes à idées d'un Etat qui se veut démocratique et développemental.

Dans le même ordre d'idées, il importe de créer une structure qu'on pourrait nommer « Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et Technique » et qui aurait pour attribution non seulement la mise en œuvre de la réforme du secteur public de la recherche, mais qui regrouperait également des équipes de recherche interdisciplinaires financées par l'Etat, mais indépendantes des interférences politiques internes et externes, chargées de réfléchir sur toutes les réformes que l'Etat se propose d'effectuer dans le secteur public pour court-circuiter le FMI, l'ONU, la Banque mondiale et leurs politiques publiques internationales dominatrices.

### *Réforme matérielle*

C'est non seulement l'équipement du Ministère de la recherche scientifique et technique lui-même d'abord, de ses prolongements à l'intérieur du pays et des universités et centres de recherche qui en dépendent, en matériels, bibliothèques et laboratoires, mais aussi et surtout la mise à leur disposition des technologies modernes sans lesquelles leur action ne sera pas efficace.

Ici un accent particulier doit être placé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication à cause de l'impact qu'elles ont actuellement sur la recherche scientifique et technique. Dans une conférence organisée par le CODESRIA sur la publication et la diffusion électronique et consacrée aux NTIC, Ebrima Sall (2004:2) définissait les objectifs de la conférence comme suit :

- permettre une meilleure réflexion et une meilleure appréhension des défis et enjeux posés par les technologies de l'information et de la communication ;
- promouvoir une meilleure utilisation de ces technologies dans les bibliothèques académiques, les centres de documentation mais aussi dans le cadre de la recherche elle-même ;
- redonner au CODESRIA son rôle de leader en matière d'utilisation des TIC au service de la recherche en Afrique.

A l'issue de cette conférence, les participants qui ne se sont pas empêchés de mettre en relief le caractère parfois idéologique et partisan des TIC qui ne sont sans nul doute pas neutres, ont néanmoins reconnu qu'une des principales conditions du développement d'un enseignement et d'une recherche de qualité en Afrique est sans conteste la nécessité de pouvoir accéder à l'information scientifique et technique (IST) produite sur le plan national et international. L'accès à l'IST est indispensable pour élaborer des contenus pédagogiques, contribuer à la formation et à l'autoformation et produire de nouveaux savoirs, a-t-on reconnu. Plusieurs recommandations faites au terme de cette conférence nous semblent aussi opérationnelles et utiles dans le cadre de cette réflexion : fournitures à distance de documents, numérisation des collections, productions des contenus, formations des utilisateurs, développement de la recherche, etc.

Même les récentes élections organisées en RDC ont montré la nécessité de recourir aux TIC, et de manière particulière à l'Internet, comme sources des données pour la recherche. En effet, la Commission Electorale Indépendante (CEI) chargée d'organiser les élections avait créé un site à travers lequel plusieurs chercheurs se sont du reste ressourcés.

Il n'existe en RDC, aucune politique publique en matière de technologie de l'information et de la communication. Cette incurie qui frise l'inculture a été dénoncée par une télévision de la capitale qui, dans son journal télévisé, a scandaleusement déclaré que le premier gouvernement de la 3<sup>e</sup> République n'a fait pas allusion, dans son plan d'action, aux TIC. Mais le scandale est encore dramatique parce que le concept même de nouvelle technologie de l'information et de la communication est introuvable dans ce Plan d'Action de 51 pages.

Il est inconcevable qu'à l'aube d'un troisième millénaire dominé par la révolution des technologies de la communication et de l'information, qu'un gouvernement qui se dit responsable fasse l'impasse sur un secteur aussi important pour le développement. Cette lacune doit non seulement être corrigée, mais obliger les dirigeants à penser à une politique publique relative à ce secteur, dont la conception doit faire l'objet d'une réflexion scientifique.

### **Les ressources humaines**

Cet aspect qui concerne la prise en charge du corps enseignant et des étudiants a déjà été abordé par plusieurs auteurs et dans des circonstances différentes. Il faut certes améliorer les conditions de travail et les rémunérations des enseignants d'universités et des chercheurs

pour leur permettre d'être productifs. Cependant, il faut aussi reconnaître qu'il n'existe pas de causalité directe entre le fait pour un chercheur d'être bien payé et son rendement sur le plan scientifique. Les universitaires doivent se remettre en cause et se retremper dans la culture scientifique et technique qu'ils ont, pendant un certain temps, reléguée à l'arrière plan.

Il existe à titre exemplatif, au sein même du corps académique ou scientifique, des collègues qui ne savent pas qu'on peut faire de la recherche scientifique à partir de l'Internet ; qu'il existe une différence entre un document matériel et un document numérique, que l'on peut garder un fichier numérique dans sa boîte électronique ou bien encore qu'on peut constituer un groupe de recherche international, composé de chercheurs appartenant à cinq ou six pays africains et/ou occidentaux et le faire fonctionner à partir de l'Internet. Si les chercheurs qui évoluent dans des capitales africaines sont encore épargnés, la plupart de ceux qui sont dans des centres de recherches situés à l'intérieur de nos pays où cet outil est quasi-inexistant, ont nécessairement besoin d'un recyclage. Cette fracture numérique risque d'hypothéquer pour longtemps, le développement de la recherche scientifique dans les pays africains, et en RDC en particulier.

Le secteur public de la recherche, reformé à la lumière de ces modestes propositions, ne doit pas perdre de vue le défi de l'internationalisation et de la transnationalisation de l'éducation, du savoir et donc de la recherche elle-même qui a partie liée avec les ressources humaines parce qu'il soulève l'impérieuse question de la compétitivité des universités africaines, des chercheurs africains, de leurs productions et de leurs services éducatifs dans le contexte de la mondialisation.

Paul Tiyambe Zeleza (2004:2) résume très bien les problèmes que pose l'internationalisation de l'éducation et qui concerne aussi les chercheurs africains en ces termes : comment les universités africaines vont-elles essayer d'établir un équilibre entre les exigences relatives à l'internationalisation et l'indigénisation, la visibilité globale et l'ancrage local, la pertinence face à la libéralisation en essayent de relever les nouveaux défis de la production et de la dissémination des connaissances, d'africanisation du savoir global et de la mondialisation du savoir africain ? Quelles approches innovatrices peuvent-elles adopter pour faciliter leur propre renaissance à la suite de deux décennies de crises débilantes et contribuer au développement durable des économies, sociétés et états africains ? Dans

les réponses à ces préoccupations, dit l'auteur, résident les possibilités de l'éducation transnationale en Afrique pour l'Afrique et de l'Afrique.

Ce grand débat que soulève l'auteur précité mérite certes des réflexions approfondies de la communauté des chercheurs africains mobilisés et mobilisant. Faisant notre cette inquiétude très légitime, nous pensons que « la réforme » de l'homme, et en particulier du chercheur africain, peut constituer une base de départ pour cette réflexion étant donné la position qu'il occupe dans le processus de transaction socio-scientifique et technique. S'il est vrai que la réforme du secteur public de la recherche est aujourd'hui un impératif catégorique et un passage obligé pour à la fois réformer d'autres secteurs et construire le développement démocratique, il est tout aussi évident que cette réforme de la recherche elle-même doit partir du renforcement des capacités des ressources humaines et en particulier des chercheurs d'abord, c'est-à-dire de ceux là même pour qui la recherche scientifique constitue un métier, une profession.

### **Conclusion**

L'ouverture de cette conclusion sanctionne la fin de l'itinéraire emprunté par notre pensée qui a connu quatre moments réflexifs rythmés par un exercice intellectuel qui s'est efforcé de considérer l'Afrique et la société congolaise en particulier comme une totalité dialectique en marche (Gurvitch...), composée de plusieurs secteurs certes importants, mais dont la manifestation des potentiels innovateurs demeure intimement liée au progrès de la recherche scientifique et technique.

Nous affirmons et reconnaissons donc la prééminence et la dominance de la recherche scientifique et technique comme étant le moteur de tout développement ; que la réforme du secteur public de la recherche a des effets d'entraînement positifs parce que les bénéfices d'une recherche novatrice sont transversaux, que toute réforme opérée dans un secteur particulier (mines, forêts, décentralisation, entreprises publiques...) sans faire l'objet d'une étude scientifique de faisabilité comme c'est le cas aujourd'hui, ne peut déboucher sur des résultats escomptés et qu'enfin, la réforme de la recherche scientifique et technique constitue la priorité de toutes priorités en RDC, en Afrique et dans les pays du tiers monde qui veulent se positionner sur la voie du développement durable et que ce secteur est d'ailleurs le plus porteur de progrès socioéconomique, culturel et politique.

Les dirigeants africains sont-ils disposés à re-légitimer le secteur public de la recherche scientifique et technique ? Sinon, comment peut-

on les y amener ? Quelles sont les stratégies appropriées ? C'est cette angoisse, qui ouvre la voie à d'autres perspectives de recherches, qui sanctionne la fermeture de notre conclusion, de même que la fin de cette dissertation.

## Notes

1. Plusieurs fois nommé Premier Ministre sous le régime de Mobutu, Kengo a la mauvaise réputation d'avoir contribué au déclin de l'Université congolaise et de la recherche pour son acharnement à exécuter le service de la dette des bailleurs de fonds dans le cadre des PAS dont il était le plus grand chantre. Grâce à sa pseudo-politique d'austérité, il fut considéré comme le bon élève du FMI et de la Banque mondiale avec lesquels il entretient des très meilleures relations.
2. Il faut d'ailleurs remarquer que les réformes minières proposées par les bailleurs extérieurs ne portent que sur des aspects législatifs pour permettre aux globaliseurs d'avoir accès aux matières premières, les exploiter gratuitement et les acheminer dans leurs propres pays y être traités. Et pourtant, la véritable réforme consisterait à faire acquérir aux africains la maîtrise de la production et du traitement de leurs minerais sur place. Les sociétés africaines perdent donc sur tous les plans.
3. La Première République va de 1960 à 1965. Ce fut la période du pays la plus agitée qui a vu se succéder tour à tour des sécessions, rébellions, mutineries,...
4. Ces révélations nous ont été faites par certains participants à ce dialogue.

## Bibliographie

- Abe, C., 2005, « Les sciences sociales face au devenir de l'Afrique : entre construction et déconstruction », in CODESRIA (éd.), *Les sciences sociales et l'avenir de l'Afrique*, Dakar, (Coll. Interventions).
- Ake, C., 1996, *Democracy and Development in Africa*, Washington, DC, The Brookings Institution.
- Akindès, F., 2003, « Le lien social en question dans une Afrique en mutation », in Boulab-Ayoub, J. et Bonneville, L., (dir.), *Souverainetés en crise*, Québec, L'Harmattan, Coll. Mercure du Nord.
- Alpe, Y. et al. 2005, *Lexique de Sociologie*, Paris, Dalloz.
- Amable, B., Barré, R. et Boyer, 1997, *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Economica.
- Amin, S., 1976, in Birou, A. et Henry, P.M. (dir.), *Pour un autre développement*, Paris, PUF.

- Amuri, M., 2004, « Le Pacte de Modernisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC » : une stratégie de développement durable, in AUF, OIF et Université de Ouagadougou (dir.), *Développement durable : Leçons et perspectives*, Ouagadougou, 1<sup>er</sup> au 4 juin.
- Amuwo, A., 2005, « Vers l'endogénéisation du développement de l'Afrique », in *Bulletin du CODESRIA, n° spécial, 11<sup>e</sup> Assemblée Générale du CODESRIA, Repenser le développement africain : au-delà de l'impasse, les alternatives*, Maputo, 6-10 décembre.
- Aron, R., 1967, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- Assogba, Y., 1995, « Démocratie-développement en Afrique noire : défis et raison d'espérer », *Actes du Colloque : Retour au pluralisme politique et perspectives de consolidation de la démocratie en Afrique*, Québec, Université Laval.
- Bayart, J.F., 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Beaud, M., 1999, « Capitalisme, logiques sociales et dynamiques transformatrices », in Bernard Chavance et al. (dir.), *Capitalisme et socialisme en perspective*, Paris, a Découverte.
- Benko, G., 1995, « Les théories du développement local », *Sciences Humaines*, Hors Série, n° 8, Février-Mars.
- Bongeli, Y.Y. A. et Ntumba, L., 1992, « Université, Recherche et Sous-développement au Zaïre », in Kankwenda, M., (dir.), *Le Zaïre : Vers quelles destinées ?*, Dakar, Séries des Livres du CODESRIA, CODESRIA.
- Boutros-Ghali, B., 2000, « L'interaction démocratie et le développement », *Rapport de synthèse*, Paris, UNESCO.
- Buabua wa Kayembe, M., 2000, *Droit économique congolais*, Kinshasa, Editions Universitaires Africaines.
- Campbell, B., (dir.), 2004, *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Upsalla, Nordiska Afrikainstitutet.
- Chibber, V., 2002, « Bureaucratic Rationality and the Developmental State », *American Journal of Sociology*, Volume 107, n° 4, January.
- Colleyn, J.P., 1981, *Eléments d'anthropologie sociale et culturelle*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Cooper, F., 2001, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose? Un point de vue d'historien », in *Critique internationale*, n° 10, Janvier.
- Cros, M.F. et Misser, F., 2006, *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Editions Complexe.
- De Saint Moulin, L. et al., 2003, *La perception de la démocratie et de l'Etat de droit en RDC*, Kinshasa, CEPAS-Konrad Adenauer.
- De Ketele, J.M., et Roegiers, X., 1996, *Méthodologie du recueil d'informations*, 3<sup>e</sup> édition, De Boek et Larcier S.A., Bruxelles.
- Diaw, A., 1994, *Démocratisation et logiques identitaires en acte. L'invention de la politique*, Séries de monographies du CODESRIA, Dakar, CODESRIA.

- Duvignaud, J., (éd.), *Sociologie de la connaissance*, Paris, Payot.
- Esteves, A., Laurent, P.J. et Peemans, J.P., 1995, *Stabilité politique, ethnicité et dimensions socioéconomiques de la gouvernabilité locale : synthèse théorique et application. Les cas du Bénin et du Burkina Faso*, Louvain-la-Neuve, Institut d'Etudes du Développement (UCL).
- Etzkowitz, H., et al., 2000, « The Future of the University and the University of the Future : Evolution of Ivory Tower to Entrepreneurial Paradigm », in *Research Policy*, n° 29.
- Fourastié, J., 1972, *Les conditions de l'esprit scientifique*, Paris, Gallimard.
- Fweley, D., 2003, *Lettre à tous les congolais. Savoir gouverner et servir la République*, Suisse, Afrique nouvelle.
- Grawitz, M., 2001, *Méthodes des sciences sociales*, 11<sup>e</sup> édition, Paris, Dalloz.
- Grosseti, M., 1995, *Science, industrie et territoire*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, Coll. « Socio-Logiques ».
- Guehenno, J.M., 1995, *La fin de la démocratie*, Paris, Flammarion.
- Gurvitch, G., « Problèmes de la sociologie de la connaissance », in Gurvitch, G. (dir.), *Traité de sociologie. T2.*, Paris, PUF.
- Gurvitch, G., *Dialectique et Sociologie*, Paris, Flammarion.
- Henry, P.M., « Introduction », in Birou, A. et Henry, P.M. (dir.), 1976, *Pour un autre développement*, Paris, PUF.
- Huntington, P.S., 1991, *Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouveaux Horizons.
- Kalulambi, P., 2004, « Démocratie et développement durable en Afrique francophone : éléments pour un débat », in OIF, AUF et Université de Ouagadougou (éd.), *Développement durable : leçons et perspectives*, T1., Ouagadougou, juin.
- Kisangani, E., 1992, « Ecole et Formation sociale zaïroise : Perspective historique et prospective », in Kankwenda, M., (dir.), *Le Zaïre : Vers quelles destinées ?*, Dakar, Séries des Livres du CODESRIA, CODESRIA.
- Laurent, P.J., 1995, « Institutions locales, processus identitaires et quelques aspects théoriques à partir de l'exemple du Burkina Faso », in Mathieu, P., Laurent, P.J. et Willame, J.C. (dir.), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et centrale*, Bruxelles-Paris, Institut Africain-CEDAF- L'Harmattan.
- Macamo, E., « Contre le développement », in *Bulletin du CODESRIA*, n° spécial, 11<sup>e</sup> Assemblée Générale du CODESRIA, *Repenser le développement africain : au-delà de l'impasse, les alternatives*, Maputo, 6-10 décembre.
- Matshedisho, Rajohane, K., 2005, « Réinterpréter et reconstruire l'Afrique : le défi de la recherche en sciences sociales », in CODESRIA (éd.), *Les sciences sociales et l'avenir de l'Afrique*, Dakar, (Coll. Interventions).

- Mbassi, E., 2003, « Les politiques de déconcentration et de décentralisation », in *OIF et AUF (éd.), symposium sur l'accès aux financements internationaux. Actes de la table ronde préparatoire n° 3 : La bonne gouvernance : condition et objet du financement*, 20-21 novembre.
- Mercure, D., (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Laval, Les Presses de l'Université Laval.
- FMI, 2005, Fiche technique : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, Septembre.
- Mbata, M., 2004, « Libertés académiques et responsabilité sociale des universitaires en République Démocratique du Congo », *Communication fait lors du Colloque sur les libertés académiques en RDC* organisé par le CODESRIA, Kinshasa, 25 juin.
- Morin, E. et Hair, S., 1997, *Une politique de civilisation*, Paris, Arléa.
- Mutinga, M., 1996, *Kengo wa Dondo : Un Premier Ministre contesté. Légalité, expertise et nationalité douteuses*, Kinshasa, Les Editions « Le Potentiel », Coll. Temps présent.
- Ilunga, K., 1980, « La recherche scientifique dans une société bloquée : le fond du problème », in *Zaire-Afrique*, n° 145, mai.
- Isango, I.W., 1991, « Décentralisation territoriale et pratiques centralisatrices au Zaïre », *Zaire-Afrique*, n° 258, octobre.
- Isango, I.W., 1988, « La décentralisation administrative pour le développement : quelques écueils à affronter », *Zaire-Afrique*, n° 222, février.
- Laïdi, Z., 2002, « Mondialisation : entre réticences et résistances », in *Revue du Mauss, Quelle autre mondialisation ?*, n° 20.
- Lalande, A., 1988, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 16<sup>e</sup> édition, Paris, PUF.
- Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier.
- Mkandawire, T., 2001, *Thinking about developmental states in Africa*, Cambridge, *Journal of Economics*, n° 25.
- Mukoka, N. et Mulambu, M., 1992, « L'enseignement des Sciences humaines au Zaïre : Quel programme pour quelle finalité : Cas des Sciences politiques et administratives », in Kankwenda, M., (dir.), *Le Zaïre : Vers quelles destinées ?*, Dakar, Séries des Livres du CODESRIA, CODESRIA.
- Mukoka, N., 2004, *Discours et pratique du développement au Congo. Interrogations et ré-interrogations politologiques*, Kinshasa, Faculté des Sciences Sociales et Administratives, Mouvements et Sociaux.
- Murunga, G., 2005, « Note sur la problématique du Savoir dans le développement de l'Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, Numéro spécial.
- Noorbakhsh, F., 1998, *A Modified Human Development Index*, *World Development*, Vol. 26.

- Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), 2001, Abuja.
- ONU/Conseil de Sécurité, 2001, Rapport du Groupe d'Experts sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC et autres formes de richesses.
- ONU/Conseil de Sécurité, 2002, Rapport du Groupe d'Experts sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC et autres formes de richesses.
- ONU/Conseil de Sécurité, 2003, Rapport du Groupe d'Experts sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC et autres formes de richesses.
- Ordonnance-loi n° 67-311 du 10 août 1967 portant organisation de la politique scientifique dans la République Démocratique du Congo
- Ordonnance-loi n° 67-312 du 10 août 1967 portant création et organisation de l'Office National de la Recherche et du Développement.
- Ordonnance-loi n° 62 du 5 novembre 1982 portant organisation de la politique scientifique dans la République Démocratique du Congo.
- Piveteau, A., 2004, « Les nouveaux avatars du développement aidé : décentralisation et gouvernance locale », in *Le concept de développement en débat ?*, 1ères journées du développement, GRES, Université Montesquieu-Bordeaux 4, 16-17, septembre.
- Pecqueur, B., 1993, « Territoire, territorialité et développement. Industries et territoires : les systèmes productifs localisés », *Actes du colloque de Grenoble*, octobre 1992, IREPD.
- PNUD, Rapport 2003.
- Polanyi, K., *The Great Transformation. The Political and Economic origins of our Time*, Boston, Beacon Press (Voir aussi la version française, *La grande transformation*, 1957, Paris, Gallimard, 1983).
- Poulain, J., 2003, « Nouvelles missions des formations universitaires », in Bernard, F., (éd.), *Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Commentaires et propositions*, Paris.
- RDC/Primature, 2007, Plan d'action gouvernemental. Les quinze engagements de la législature, Kinshasa, Mars.
- RDC/Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, 2004, Le Pacte de Modernisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.
- RDC/Ministère des mines et hydrocarbures/Cellule Technique de Coordination et de Planification minière, 2003, Guide de l'investisseur du secteur des mines et hydrocarbures, juin.
- RDC/Ministère du Plan, 2004, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (Version intérimaire), Kinshasa.
- RDC/Ministère du Plan, 2006, Document de stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté, Kinshasa.

- Sall, E., 2004, in Sagna, O., Rapport général sur la Conférence sur la publication et la diffusion électronique, Dakar, 1-2 septembre.
- Sallais, R., et Storper, M., 1993, *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Sen, A., 1999, « Special Contribution », in UNDP 1999, *Human Development Report 1999, Globalization with a Human Face*, UNDP. ([http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/pdf/hdr\\_1999\\_front.pdf](http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/pdf/hdr_1999_front.pdf)).
- Sen, A., 2000, *Un nouvel ordre économique*, Paris, Odile et Jacob.
- Shivji, I., 2005, « Où va l'Université ? », in *Bulletin du CODESRIA*, n°s 1 et 2.
- Toengaho, L., 1991, « Le paradoxe des réformes de la territoriale et de la fonction publique au Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 251.
- Schumpeter, J., 1990, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.
- Solomon, E.(dir.), 2006, "Democracy, Sustainable Development and Poverty : are they Compatible ?" (en ligne).
- Soros, G., 2002, *Guide critique de la mondialisation*, Paris, Plon.
- Stiglitz, J., 2002, *La Grande désillusion*, Paris, Fayard.
- Thede, N., 2004, *Le développement démocratique de 1990 à 2000. Une vue d'ensemble*, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Montréal.
- Tshibwabwa, K., 2004, *Autocréation et auto-appropriation féminines de stratégies de survie en RDC : analyse sociale du genre basées sur une féminité masculine*, Dakar, Institut sur le Genre dans l'économie domestique, CODESRIA.
- Tshibwabwa, K., 2006, « Le nationalisme congolais de possession et la crise de l'Etat-nation dans le processus de mondialisation. Cas de la République Démocratique du Congo », in Mbata, M. (éd.), *Nationalisme, panafricanisme et reconstruction africaine*, Dakar, CODESRIA.
- Tshibwabwa, K., 2007a, « Discours sur la décentralisation et pratiques décentralisatrices dans l'histoire politique de la République Démocratique du Congo », Communication faite au 4<sup>e</sup> congrès de l'Association des historiens africains, Addis Abeba, 22-25 mai.
- Tshibwabwa, K., 2007b, « Gouvernance globale et administrations publiques locales en République Démocratique du Congo : le rôle du FMI et de la Banque mondiale », Communication faite au 27<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Administratives, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, 9-14 juillet.
- Tshibwabwa, K., 2007c, *Elections et problématique de la construction de l'Etat de développement durable en RDC*, texte soumis au CODESRIA pour publication dans le cadre de la série Monograph papers.
- Tshibwabwa, K., 2006, « Genre, Elections et construction des institutions politiques de l'Etat de développement démocratique en RDC : analyse, état de lieu et perspectives », Communication faite au Symposium sur le Genre dans

- la construction d'un Etat de développement démocratique par le CODESRIA, Caire, 12-14 novembre.
- Tshund'olela, E.S., 2004, « Pour une redéfinition des libertés académiques en RDC », Communication fait lors du Colloque sur les libertés académiques en RDC organisé par le CODESRIA, Kinshasa, 25 juin.
- Trefon, T. et Petit, P. (dir.), 2006, « Expériences de recherche en République Démocratique du Congo. Méthodes et contextes », in *Civilisations*, Vol. LIV, n<sup>os</sup> 1-2.
- Ul Haq, M. (dir.), 1990, *Human development Report 1990. Concept and Measurement of Human Development*, United Nations Development Program.
- UNRISD, 2004, *Savoir social et élaboration des politiques internationales : études des liens*, Rapport de la Conférence de l'UNRISD, 20-21 avril.
- UNRISD, 2000, *Mains invisibles. Assumer la responsabilité du développement social*. Le rapport, Genève.
- Verdier, E., 2001, « Mondialisation et analyse sociétale : l'exemple de l'innovation », Mercure, D., (dir.), *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Laval, Les Presses de l'Université Laval.
- Verhaegen, B., 1978, *L'enseignement universitaire au Zaïre. De Lovanium à l'UNAZA. 1958-1978*, Paris-Bruxelles-Kisangani, L'Harmattan-CEDAF-CRIDE.
- Verhaegen, B., 1974, *Introduction à l'histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, Duculot.
- Vunduawe, T.P., 1982, « La décentralisation territoriale des responsabilités au Zaïre. Pourquoi et Comment? », *Zaïre-Afrique*, n<sup>o</sup> 166.
- Weiss, L., 1998, *The Myth of the Powerless State*, New York, Cornell University Press.
- Yapi-Diahou, A., « La recherche face au défi de l'expertise en Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, Numéro spécial.
- Zezeza, T.P., 2004, « L'éducation transnationale et les Universités africaines », Discours-programme fait à la 11e Conférence Générale de l'AUA.

